



Assemblée générale

Distr. générale
8 avril 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2023

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2023

Titre VI

Aide humanitaire

Chapitre 27

Aide humanitaire

Programme 23

Aide humanitaire

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	4
Orientations générales	4
Programme de travail	12
Sous-programme 1, Analyse des politiques	12
Sous-programme 2, Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	16
Sous-programme 3, Réduction des risques de catastrophe	21
Sous-programme 4, Services d'appui d'urgence	27
Sous-programme 5, Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	32

* [A/77/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et aux résultats est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	38
	Vue d'ensemble	38
	Direction exécutive et administration	44
	Programme de travail	49
	Sous-programme 1, Analyse des politiques	49
	Sous-programme 2, Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	50
	Sous-programme 3, Réduction des risques de catastrophe	52
	Sous-programme 4, Services d'appui d'urgence	53
	Sous-programme 5, Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	55
	Appui au programme	56
	Annexes	
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2023	58
II.	Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	61

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Avant-propos

En 2022, quelque 274 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire dans le monde, selon les projections, ce qui représente une augmentation considérable du nombre de personnes dans le besoin par rapport à 2021 (235 millions). Cette tendance devrait se poursuivre en 2023. L'augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire s'explique principalement par trois facteurs : les incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les conflits armés et la crise climatique.

Les répercussions socioéconomiques de la COVID-19 continueront probablement de se faire sentir en 2023, ce qui se traduira par une hausse des besoins humanitaires et mettra en péril des décennies de progrès en matière de développement. Les conflits armés, anciens comme nouveaux, continueront de causer des déplacements, la faim, la perte des moyens de subsistance et des problèmes de protection. En outre, la crise climatique continuera de provoquer des phénomènes météorologiques extrêmes, mettant en danger la vie et les moyens de subsistance des personnes vulnérables partout dans le monde. Ces facteurs ont entraîné des pertes en vies humaines et des destructions d'infrastructures civiles sans précédent, une intensification des déplacements de personnes, la perturbation des chaînes d'approvisionnement ainsi qu'un renchérissement des besoins fondamentaux, comme la nourriture, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, le logement, les soins de santé, l'éducation et la protection, entre autres, sur fond d'inflation. Nous adaptons en permanence la préparation et l'organisation des interventions humanitaires pour faire face à l'augmentation des besoins dans tous les secteurs de l'action humanitaire.

Le plan de réponse humanitaire actuellement coordonné par l'ONU pour 2022 vise à atteindre 183 millions de personnes parmi les plus vulnérables dans 63 pays, pour un coût de 41 milliards de dollars. Le plan intègre à la fois les besoins humanitaires et les besoins de lutte contre la COVID-19, et donne la priorité à la prévention de la famine et de la faim extrême, assure les programmes de vaccination systématique pour les enfants, répond aux besoins de protection, notamment des femmes et des enfants, fournit aux enfants l'éducation dont ils ont tant besoin dans les situations d'urgence et atténue les effets d'une pauvreté croissante. Tout cela est insuffisant, car la situation risque de s'aggraver en 2023 du fait de l'augmentation sans précédent du nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. Nous avons le devoir d'agir, et d'agir vite, pour réduire le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires
et Coordonnateur des secours d'urgence
(Signé) Martin **Griffiths**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 27.1 Le mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution [46/182](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a énoncé les principes directeurs de l'aide humanitaire et affirmé qu'il appartenait au Secrétaire général de jouer un rôle de direction pour permettre une meilleure préparation ainsi qu'une intervention rapide en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe. Ces 30 dernières années, ce mandat a été renouvelé et consolidé dans des textes normatifs s'inscrivant dans le prolongement de plusieurs résolutions. La mission du Bureau de la coordination des affaires humanitaires consiste, d'une part, à faire en sorte qu'en cas de catastrophe naturelle et de situation d'urgence complexe, la communauté internationale engage à temps une intervention cohérente, concertée et fondée sur des principes et, d'autre part, à faciliter la transition de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement et du développement durable. Alors que 274 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire en 2022 et que l'extrême pauvreté et la faim augmentent, à cause des conflits armés, anciens et nouveaux, de l'intensification des changements climatiques et des conséquences directes et indirectes de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il est plus important que jamais que la communauté internationale veille à ce que l'aide humanitaire soit bien coordonnée et repose sur des principes.
- 27.2 Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes est chargé de diriger et de coordonner les activités visant à réduire les risques de catastrophe menées par le système des Nations Unies et les organisations régionales, d'une part, et les activités menées dans les domaines socioéconomique et humanitaire d'autre part. Il met en œuvre une démarche fondée sur les données et axée sur les personnes pour aider les autorités et les parties prenantes à recenser et à signaler les risques de catastrophe actuels et nouveaux. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution [56/195](#), ainsi que de la Déclaration de Sendai et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Afin de s'acquitter de son mandat, conformément à son cadre stratégique pour la période 2022-2025, le Bureau entend soutenir l'application, aux niveaux national et local, du Cadre de Sendai, en renforçant la surveillance et l'analyse mondiales des risques de catastrophe, en intensifiant l'action menée dans ce domaine par l'intermédiaire des pays et des partenaires, et en encourageant une communication efficace sur les risques, les activités de sensibilisation et de mobilisation et la gestion des connaissances.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 27.3 En 2021, la pandémie de COVID-19 est venue s'ajouter aux effets croissants des conflits armés, des changements climatiques et des autres catastrophes naturelles. La récente recrudescence des conflits armés et des catastrophes naturelles s'accompagne de l'aggravation de la vulnérabilité des personnes à risque. Cette situation se trouve exacerbée par la hausse des taux d'extrême pauvreté pour la première fois en 23 ans, l'augmentation de la faim et de l'insécurité alimentaire dans le monde et l'augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur des pays.
- 27.4 Face à ces défis, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera de renforcer la coordination et l'acheminement effectif et efficace de l'aide humanitaire, en collaboration avec les organisations humanitaires. Il continuera d'élaborer et de promouvoir une politique commune sur les questions humanitaires pour le système des Nations Unies et ses partenaires, de coordonner les interventions en cas d'urgence humanitaire, de mobiliser les moyens dont l'ONU dispose pour accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire, de renforcer les mesures d'intervention précoce et

de prévention, de prôner une meilleure préparation pour des interventions humanitaires plus rapides dans les situations d'urgence, et d'apporter des contributions en ce sens, de sensibiliser aux questions humanitaires et de renforcer l'analyse et la disponibilité d'informations pertinentes et récentes concernant les situations d'urgence et les risques de catastrophe naturelle, conformément à son mandat. Il appuiera également la mobilisation des ressources pour permettre des interventions précoces et une réponse rapide face aux urgences humanitaires nouvelles ou aux situations qui se détériorent rapidement.

- 27.5 Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes s'emploiera quant à lui à réduire nettement les pertes et les risques liés aux catastrophes en prévenant l'apparition de nouveaux risques et en réduisant les risques existants. Afin d'appuyer la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), il s'attachera à renforcer les bases de la résilience des personnes, des populations et des pouvoirs publics afin de faire en sorte que les risques soient mieux compris et mieux gérés, et à préconiser une augmentation des investissements et une meilleure préparation, conformément à son mandat. Il aidera les autorités et les parties prenantes à utiliser des informations et des analyses de haute qualité sur les risques, ce qui permettra de réduire ceux-ci et d'éclairer les décisions en matière de développement. Conformément à la deuxième priorité du Cadre de Sendai, il aidera les États Membres et toutes les autres parties prenantes à établir et à mettre en œuvre, aux niveaux national, régional et mondial, une gouvernance des risques de catastrophe qui soit intégrée et multipartite et qui tienne compte des questions de genre. Le Bureau favorisera l'investissement et l'action en matière de réduction des risques de catastrophe au moyen de partenariats et de relations de coopération avec les parties prenantes dans le cadre d'une démarche mobilisant l'ensemble de la société sans laisser personne de côté tout en réduisant la vulnérabilité des groupes les plus à risque. Il mènera des initiatives de sensibilisation fondées sur des données probantes, par lesquelles il lancera des appels clairs à l'action en faveur de l'investissement dans la prévention, en mettant en évidence les bénéfices et les avantages concrets qui découlent des mesures de réduction des risques de catastrophe dans tel ou tel secteur ou à plus grande échelle, et en mobilisant les citoyens pour exiger le changement. En 2023, il organisera la septième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe. Cette session, qui se tiendra en Indonésie, permettra d'évaluer les progrès accomplis et de faire le point sur les avancées, les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe. Afin qu'il soit mieux tenu compte des travaux menés dans le cadre du sous-programme 3, jusqu'alors intitulé « Réduction des risques de catastrophes naturelles », celui-ci a été renommé « Réduction des risques de catastrophe » dans le projet de plan-programme pour 2023.
- 27.6 Pour 2023, les produits et activités prévus pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires viseront à renforcer la coordination d'une aide humanitaire efficace, cohérente et fondée sur des principes, à soutenir les États Membres et à répondre efficacement aux besoins humanitaires. Il s'agira notamment : a) de renforcer les capacités d'analyse pour aider les décideurs à recenser les besoins nouveaux en matière d'action humanitaire engendrés par les changements climatiques, les conflits armés et les maladies ; b) d'accroître le niveau des fonds communs destinés à l'aide humanitaire afin d'assurer un financement rapide et efficace des activités humanitaires.
- 27.7 Sachant qu'il importe de s'améliorer continuellement et de répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la COVID-19. Parmi les exemples d'enseignements et de bonnes pratiques, citons le recours à la formation selon des modalités hybrides, associant participation en ligne et en présentiel, qui permet la participation d'un plus grand nombre de personnes, notamment celles qui ne pourraient pas se déplacer en personne en raison de problèmes logistiques, la multiplication des possibilités de partenariat avec d'autres organisations agissant dans le domaine de l'aide humanitaire, comme le secteur privé en ce qui concerne la formation à l'évaluation de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, et l'échange d'informations. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute

modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

- 27.8 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera de collaborer avec les autorités nationales et locales, les populations touchées, le Comité permanent interorganisations et de nombreuses autres parties prenantes, notamment les organisations régionales spécialisées dans la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, d'autres organisations régionales et sous-régionales, le secteur privé et les premiers intervenants, pour favoriser la mise en place d'interventions humanitaires efficaces, rapides et conformes aux principes établis.
- 27.9 Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes s'emploiera également à renforcer la coopération avec les organisations internationales et régionales, ainsi qu'avec ses homologues nationaux, afin de promouvoir la prise en compte des risques dans les processus de prise de décisions. La coopération avec le milieu universitaire, le secteur privé et la société civile appuiera cette approche inclusive faisant intervenir l'ensemble de la société en matière de gestion des catastrophes. Le Bureau mettra également l'accent sur la coopération au niveau local, en encourageant le renforcement de la résilience face aux catastrophes dans les villes.
- 27.10 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera de coordonner, par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations et de ses organes subsidiaires, l'élaboration des orientations destinées au système d'intervention humanitaire, notamment pour ce qui est des politiques relatives aux opérations et des actions de sensibilisation et de mobilisation, et de faciliter la mise en œuvre du programme d'action du Secrétaire général sur le déplacement interne. Il mettra en place et pilotera des mécanismes d'envergure mondiale, tels que l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ou le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, le but étant de mettre en commun les ressources et de faciliter le lancement d'interventions coordonnées en cas de crise. Il collaborera également étroitement avec le Bureau de la coordination des activités de développement et d'autres organismes des Nations Unies. Au niveau national, il continuera d'agir en coordination avec des organismes des Nations Unies tels que le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Fonds des Nations Unies pour la population et de leur apporter son appui tout au long du cycle des programmes d'action humanitaire pour que les stratégies d'intervention soient efficaces et harmonisées à l'échelle du système et qu'elles répondent aux besoins humanitaires des populations vulnérables tout en limitant les doubles emplois et les lacunes.
- 27.11 Assurant la présidence du Groupe de hauts responsables chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes continuera d'assumer un rôle de coordination en matière de réduction des risques de catastrophe à l'échelle du système des Nations Unies. Au niveau technique, il renforcera également la coordination entre entités des Nations Unies en organisant des réunions du Groupe des points de contact des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. Il continuera d'aider les équipes de pays et les coordinatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies à intégrer la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en favorisant le développement des capacités nationales et locales et la fourniture d'une expertise technique dans divers contextes opérationnels. Il mettra en place et administrera le nouveau Pôle d'excellence pour la résilience face au climat et aux catastrophes, en coopération avec l'Organisation météorologique mondiale.
- 27.12 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :

- a) Les effets de la récession économique mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19 continueront de se faire sentir, risquant d'accroître la vulnérabilité, et sont susceptibles d'être aggravés par d'autres catastrophes ;
 - b) L'ampleur et la fréquence des catastrophes naturelles vont encore augmenter, en raison, notamment, des effets néfastes des changements climatiques ;
 - c) Les conséquences d'autres catastrophes, y compris les conflits armés, continueront de se faire sentir et d'accroître la vulnérabilité des populations ;
 - d) Les besoins humanitaires et les besoins de financement demeureront élevés.
- 27.13 Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, il agit en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de ses plans d'action, de ses ressources interinstitutions, notamment les politiques et les capacités de réserve du Comité permanent interorganisations, le guide des genres pour les actions humanitaires publié par le Comité et son équipe volante de spécialistes de l'égalité des genres et ses conseillers principaux déployés pour soutenir l'action des coordonnatrices et coordonnateurs de l'action humanitaire et des équipes de pays pour l'action humanitaire. En 2023, il s'emploiera à traiter les questions de protection, y compris la violence touchant les femmes et les filles, dans le cadre de ses activités de sensibilisation, de mobilisation des ressources et de programmation. La participation des femmes aux processus de prise de décisions dans le domaine humanitaire, notamment à des postes de direction, sera également une priorité essentielle.
- 27.14 Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires met en œuvre les engagements pris à l'échelle du système des Nations Unies en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, en sa qualité de Président du Comité permanent interorganisations, dirige et facilite les activités du Comité visant à garantir un environnement humanitaire qui permette aux personnes vivant une situation de crise de se sentir en sécurité et respectées et d'accéder à la protection et à l'assistance dont elles ont besoin, et dans lequel les personnes touchées par une crise sont protégées de l'exploitation ou des atteintes. Le Bureau lutte en faveur d'engagements à l'échelle du système visant à soutenir et à autonomiser les bénéficiaires et les travailleurs humanitaires, ainsi que d'une aide humanitaire exempte de harcèlement sexuel. Dans leur rôle de coordination, ses bureaux extérieurs aideront les coordonnatrices et coordonnateurs de l'action humanitaire et les équipes de pays pour l'action humanitaire à mettre en œuvre les initiatives interorganisations visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.
- 27.15 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'attachera à mener à bien les engagements pris par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence lors du Sommet mondial sur le handicap qui s'est tenu en 2018 à Londres, afin que les personnes handicapées ne soient pas exclues de l'action humanitaire. Il est déterminé à faire en sorte que les personnes en situation de handicap soient incluses dans l'action humanitaire, conformément à la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire. L'inclusion des questions relatives aux personnes en situation de handicap passera également par la visibilité des personnes handicapées dans les données humanitaires.

Exécution du programme en 2021

Conséquences de la pandémie

- 27.16 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, dans tous les sous-programmes. En 2021, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a appuyé et coordonné l'examen et le suivi des plans d'action régionaux en organisant cinq forums régionaux couvrant le monde entier, lesquels se sont réunis selon des modalités hybrides pour limiter les effets

des restrictions liées à la pandémie. Les activités de formation et les ateliers sur la préparation aux interventions en cas de catastrophe naturelle, le Forum mondial sur les politiques humanitaires et la Semaine des réseaux et partenariats humanitaires ont été organisés en ligne, et non en présentiel, pour tous les sous-programmes, ce qui a permis à un plus grand nombre de personnes, en particulier des pays du Sud, par exemple, de participer au Forum et à la Semaine des réseaux et partenariats humanitaires. Dans le cadre du sous-programme 2, l'aide apportée aux bureaux de pays au titre du cycle des programmes d'action humanitaire a été fournie en ligne et le Global Humanitarian Overview 2022 (aperçu de la situation humanitaire mondiale en 2022) a été lancé en mode hybride. En prévision des perturbations causées par la pandémie dans le domaine des transports, l'équipe chargée du sous-programme 4 a fait en sorte que plusieurs sessions de formation et de conférences puissent passer rapidement du format en présentiel au format en ligne. Par exemple, l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a organisé ses sept cours de perfectionnement en ligne 2021 à des horaires adaptés à différents fuseaux, en anglais et en espagnol. À la suite du séisme survenu en Haïti, l'équipe chargée du sous-programme 4 a réussi à mobiliser des partenaires opérationnels tels que MapAction, qui a fourni une assistance en ligne à l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe qui se trouvait sur le terrain.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

27.17 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

46/182 ; 75/127 ; 76/124	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
47/120 A et B	Agenda pour la paix : diplomatie préventive et questions connexes	72/305	Examen de l'application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
52/12	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
52/167 60/1	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire Document final du Sommet mondial de 2005	75/290 A ; 75/290 B	Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	76/127	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies
67/226 ; 75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	76/128	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social	76/144	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	76/167	Aide et protection en faveur des personnes déplacées

Résolution du Conseil économique et social

2021/17	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
---------	--

Résolutions du Conseil de sécurité

1265 (1999)	2576 (2021)
1894 (2009)	2579 (2021)
2222 (2015)	2584 (2021)
2286 (2016)	2585 (2021)
2417 (2018)	2586 (2021)
2474 (2019)	2592 (2021)
2475 (2019)	2596 (2021)
2532 (2020)	2599 (2021)
2567 (2021)	2605 (2021)
2568 (2021)	2609 (2021)
2573 (2021)	2616 (2021)

Sous-programme 1
Analyse des politiques

Résolutions de l'Assemblée générale

56/89	Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé	63/147 73/195	Nouvel ordre humanitaire international Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
61/117	Applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés	76/125	Commission des Casques blancs : participation de volontaires aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par les organismes des Nations Unies
62/134	Élimination du viol et d'autres formes de violence sexuelle dans toutes leurs manifestations, notamment dans les conflits et les situations apparentées	76/143	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Sous-programme 2
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

Résolutions de l'Assemblée générale

63/147	Nouvel ordre humanitaire international	74/114	Conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl
68/129	Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles	75/90 76/126	La situation en Afghanistan Assistance au peuple palestinien

Déclaration de la présidence du Conseil de sécurité

[S/PRST/2015/23](#)

Sous-programme 3
Réduction des risques de catastrophe

Résolutions de l'Assemblée générale

54/219	Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles : arrangements consécutifs	69/283 70/203	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis
56/195 ; 64/200	Stratégie internationale de prévention des catastrophes		

Titre VI Aide humanitaire

72/218 ; 73/231 ; 74/218 ; 75/216 ; 76/204	Réduction des risques de catastrophe	74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale
74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement	74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
		76/258, annexe	Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

Résolutions du Conseil économique et social et conclusions arrêtées au niveau intergouvernemental

2018/14	Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe	E/FFDF/2020/3 ; E/FFDF/2021/3	Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2021/11	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-troisième session		

Sous-programme 4 Services d'appui d'urgence

Résolutions de l'Assemblée générale

56/99	Secours d'urgence en cas de catastrophe	68/99	Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl
60/13	Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tremblement de terre en Asie du Sud : Pakistan	69/280	Renforcement des secours d'urgence et de l'aide au relèvement et à la reconstruction du Népal comme suite au séisme dévastateur qui a frappé ce pays
63/137	Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien	74/114	Conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl
65/307	Renforcement de l'efficacité et de la coordination de l'utilisation de moyens militaires et de protection civile en cas d'intervention face à une catastrophe naturelle		

Sous-programme 5 Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

Résolutions de l'Assemblée générale

51/194 ; 57/153	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies		
-----------------	--	--	--

Produits

27.18 On trouvera dans le tableau 27.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 27.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
Réunions ou séances :				
1. Cinquième Commission	1	1	1	1
2. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1

Activités d'évaluation

- 27.19 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2021 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023 :
- a) Rapport de la Section de l'évaluation, du contrôle et des projets spéciaux sur l'examen des progrès accomplis en matière d'intégration des questions relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles s'agissant de la collaboration entre les secteurs de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix ;
 - b) Évaluation des activités visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles perpétrées par des membres du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou du personnel apparenté et à apporter un soutien aux victimes ([A/75/820](#)) ; renforcement du rôle de l'évaluation et meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale ([A/76/69](#)).
- 27.20 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023, par exemple en veillant à ce que les données recueillies sur le sexe, l'âge et le handicap soient prises en compte dans tous les aspects des activités d'intervention et aident les coordonnatrices et coordonnateurs de l'action humanitaire et les équipes de pays pour l'action humanitaire à mettre en œuvre les initiatives interorganisations visant à prévenir l'exploitation sexuelle, comme prévu au titre du sous-programme 2.
- 27.21 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2023 :
- a) Rapport de la Section de l'évaluation, du contrôle et des projets spéciaux : deux évaluations thématiques ;
 - b) Évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle menée dans le nord de l'Éthiopie ;
 - c) Évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle menée en Afghanistan.

Programme de travail

Sous-programme 1

Analyse des politiques

Objectif

- 27.22 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel.

Stratégie

- 27.23 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme à :
- a) Recenser les nouvelles tendances dans le domaine humanitaire afin de faciliter l'évaluation factuelle, complète et solidement fondée des besoins humanitaires mondiaux et d'analyser les difficultés ainsi que les possibilités qui se présentent en matière de politique humanitaire et d'élaboration des programmes ;
 - b) Mettre en évidence des solutions et des pratiques optimales sur les plans des politiques et des programmes, proposer des innovations comme le recours aux nouvelles technologies dans le domaine humanitaire et définir des mesures de renforcement de l'état de préparation des entités concernées, qui seront appliquées à grande échelle pour aider les responsables nationaux de la gestion des catastrophes et les organisations humanitaires à élaborer de grandes orientations, à prendre des décisions opérationnelles et à gérer les crises ;
 - c) Contribuer à améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire.
- 27.24 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) L'aide humanitaire répond à des défis en constante évolution et réduit l'écart entre les besoins et les capacités humanitaires ;
 - b) Le système humanitaire conserve toute son utilité et sait s'adapter à un environnement opérationnel en perpétuelle mutation ;
 - c) Les acteurs humanitaires ont une meilleure connaissance des solutions novatrices disponibles pour les opérations humanitaires et les appliquent.

Exécution du programme en 2021

Sensibilisation accrue aux incidences des changements climatiques sur les besoins humanitaires

- 27.25 Au titre des activités de coordination de l'action humanitaire mondiale menées dans le cadre du sous-programme, on a profité de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), pour aider la communauté humanitaire et les membres du Comité permanent interorganisations à trouver leur place dans les efforts déployés à l'échelle mondiale pour renforcer à titre préventif la résilience des populations face aux catastrophes climatiques. Après la vingt-sixième session, l'équipe chargée du sous-programme a mené des recherches et des consultations approfondies sur les changements climatiques, qui lui ont permis de dégager des conclusions préliminaires qui seront publiées dans son rapport de 2022, à paraître sous le titre « No Return to Normal : The Growing Humanitarian Climate Crises », dans lequel elle traite les conséquences humanitaires des changements climatiques et formule des recommandations en vue de relever ces défis. Elle a préconisé de faire en sorte que les ressources destinées aux besoins des plus vulnérables s'adaptent aux changements climatiques et aident les populations à devenir plus résilientes en expliquant, au moyen de projections à long terme, comment l'action humanitaire

pourrait aider les populations touchées. Cela a permis à 1 200 participantes et participants de mieux comprendre les risques et les effets des changements climatiques dans les contextes humanitaires.

- 27.26 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.2).

Tableau 27.2

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	–	Une meilleure compréhension des risques et des effets des changements climatiques dans les contextes humanitaires, pour 1 200 participantes et participants

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : incidence des technologies sur l'espace humanitaire

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 27.27 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à accroître la disponibilité des informations et à mieux faire comprendre la manière dont les technologies peuvent améliorer l'efficacité de l'aide humanitaire, notamment grâce à la publication d'un rapport sur les technologies nouvelles et émergentes accompagné d'activités de sensibilisation, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 27.28 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.3).

Tableau 27.3

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Mise en place d'initiatives dans le domaine des technologies et de l'innovation dans l'ensemble du Secrétariat de l'ONU	Meilleure compréhension de la manière dont les technologies peuvent améliorer l'efficacité de l'aide humanitaire	Meilleure disponibilité de l'information et recours accru aux technologies stratégiques par les intervenants humanitaires	Recours systématique et durable aux technologies par les intervenants humanitaires et leurs partenaires en vue de faciliter l'action humanitaire	Risque atténué de l'utilisation de technologies à l'échelle du système dans les interventions humanitaires

Résultat 2 : consolidation de l'analyse au service de débats et d'analyses stratégiques et factuels plus ciblés

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 27.29 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé à définir des domaines d'action prioritaires en vue de limiter les problèmes à plus long terme aggravés par la pandémie de COVID-19

et les crises concomitantes, conformément aux tendances et aux priorités stratégiques recensées pendant le Forum mondial sur les politiques humanitaires, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.

27.30 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.4).

Tableau 27.4
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Prise en compte des données et des tendances mondiales annuelles relatives au secteur humanitaire dans l’Aperçu de la situation humanitaire mondiale	Harmonisation sur le plan thématique de l’Aperçu de la situation humanitaire mondiale et du Forum mondial sur les politiques humanitaires	Concordance des tendances décrites dans l’Aperçu de la situation humanitaire mondiale avec les priorités stratégiques recensées pendant le Forum mondial sur les politiques humanitaires	Amélioration de la prise en compte des conclusions des travaux de recherche et des recommandations des participants au Forum mondial sur les politiques humanitaires dans le programme d’action de la communauté humanitaire	Le Forum mondial sur les politiques humanitaires éclairer le programme d’action de la communauté humanitaire en vue de renforcer l’aide humanitaire

Résultat 3 : renforcement de l’aide humanitaire face aux effets croissants de la crise climatique

Projet de plan-programme pour 2023

27.31 En 2021, à l’occasion du Forum mondial sur les politiques humanitaires, s’était tenue une table ronde intitulée « Pas de retour à la normale : les réalités des effets croissants de la crise climatique sur la situation humanitaire et les possibilités qu’ils offrent », consacrée aux changements qu’il fallait opérer de toute urgence dans les mentalités et dans la conception de l’aide humanitaire, compte tenu des répercussions toujours plus graves des changements climatiques sur les populations.

27.32 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme, résumé dans le rapport sur les changements climatiques et l’aide humanitaire de 2022, s’est intéressé aux effets croissants des changements climatiques sur la situation humanitaire. L’équipe chargée du sous-programme a étudié les mesures que le système humanitaire pouvait prendre pour être plus efficace et utile et prévoit de réunir la communauté humanitaire dans le cadre de tables rondes, de forums et de rassemblements ciblés, y compris la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, concernant les recommandations de changements qui permettraient de mieux lutter contre les menaces et les risques posés par la crise climatique et de mieux préparer les populations à ces menaces et risques.

Enseignements tirés et changements prévus

27.33 Les enseignements tirés sont les suivants : il faut disposer de données de meilleure qualité pour analyser les tendances et les effets des changements climatiques, afin d’améliorer les mesures de prévention, de renforcer la résilience et d’améliorer la collaboration face à la crise climatique. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on collaborera davantage avec les partenaires de tous les secteurs afin de se procurer les données nécessaires aux analyses futures, on présentera les recommandations ainsi formulées à l’occasion de tables rondes, de forums et de rassemblements ciblés, notamment la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et on intégrera les

enseignements tirés dans les futures politiques humanitaires et dans la nouvelle publication sur l’aperçu de la situation humanitaire au niveau mondial, intitulée « Global Humanitarian Outlook ». Le travail ainsi effectué contribuera à l’élaboration et à l’exécution des politiques et des stratégies visant à atténuer les effets des changements climatiques sur la situation humanitaire.

27.34 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.5).

Tableau 27.5
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	Sensibilisation accrue des parties prenantes à l’intensification de la crise climatique et à ses effets sur la crise humanitaire	Politiques et stratégies élaborées par différentes parties prenantes pour limiter les effets futurs de la crise climatique sur leurs communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d’action pour l’adaptation de l’aide humanitaire aux changements climatiques élaboré par différentes parties prenantes • Politiques et stratégies d’atténuation des effets des changements climatiques mises en œuvre par différentes parties prenantes pour limiter les effets futurs de la crise climatique sur leurs communautés

Produits

27.35 On trouvera dans le tableau 27.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 27.6
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	3
Rapports :				
1. Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l’aide humanitaire d’urgence fournie par les organismes des Nations Unies	1	1	1	1

Titre VI Aide humanitaire

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
2. Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé	1	1	1	1
3. Rapport du Secrétaire général sur les catastrophes naturelles	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	6
Réunions ou séances :				
4. Troisième Commission	1	1	1	1
5. Groupe d'experts sur la protection des civils	4	4	4	4
6. Débat du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
7. Aperçu de la situation humanitaire mondiale	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	3	5	3	3
8. Ateliers avec des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales en vue de promouvoir l'aide humanitaire et de traiter des problèmes y relatifs	3	5	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
9. Articulation entre les différents aspects (politique, aide humanitaire et droits humains) des interventions des entités des Nations Unies en cas de crise	1	1	1	1
10. Faits nouveaux intervenus dans le secteur humanitaire	1	1	1	1
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Forum mondial sur les politiques humanitaires.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web de l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale.				

Sous-programme 2 Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

Objectif

- 27.36 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que les interventions humanitaires soient cohérentes, efficaces et rapides afin d'atténuer les souffrances des populations en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe.

Stratégie

- 27.37 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) Maintiendra un système de coordination efficace pour réunir les acteurs humanitaires et soutenir les hauts responsables humanitaires au niveau mondial et dans les pays touchés par des catastrophes naturelles et des situations d'urgence complexes, en coordonnant des évaluations et des analyses multisectorielles opportunes et objectives des besoins humanitaires et en assurant la planification et la programmation des interventions afin de fournir une aide vitale aux personnes dans le besoin pendant et après les situations d'urgence ;

- b) Assurera la fourniture d'une aide humanitaire fondée sur des principes et coordonner les efforts de mobilisation des ressources visant à réduire les déficits de financement qui entravent les opérations humanitaires, notamment en nouant des partenariats efficaces avec les acteurs humanitaires, les États Membres et la société civile et en assurant une gestion et une utilisation efficaces des fonds humanitaires de financement commun ;
- c) Accroîtra le recours à l'action précoce et aux mesures d'anticipation pour prévenir et réduire les souffrances humaines, en particulier celles liées aux catastrophes climatiques ;
- d) Renforcera les liens entre l'aide humanitaire et les efforts visant à soutenir la résilience, le relèvement précoce et le développement afin de réduire les besoins et les vulnérabilités des personnes touchées, en veillant à ce que les données recueillies sur le sexe, l'âge et le handicap soient prises en compte dans tous les aspects de l'intervention.

27.38 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Amélioration de la hiérarchisation des besoins humanitaires, sur la base d'une prise de décision éclairée et rapide par les acteurs humanitaires ;
- b) Moins de chevauchement des interventions grâce à une planification mieux coordonnée des actions humanitaires ;
- c) Système humanitaire international adéquatement financé, pour répondre aux catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et aux situations d'urgence complexes.

Exécution du programme en 2021

L'intégration du Plan de réponse humanitaire global COVID-19 dans l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021 a permis de renforcer et de coordonner la planification de l'intervention humanitaire

- 27.39 La programmation humanitaire a été ajustée pour traiter la pandémie de COVID-19 de manière plus intégrée, ses effets sanitaires et non sanitaires se mêlant à ceux d'autres chocs et sources de stress. En 2020, le sous-programme a lancé le tout premier Plan de réponse humanitaire global COVID-19, axé sur les besoins humanitaires immédiats causés par la pandémie. À mesure qu'évoluait la crise, le plan a été modifié à deux reprises, pour porter les besoins humanitaires au total à 9,5 milliards de dollars, reflétant ainsi les informations les plus récentes de même que les besoins spécifiques et les priorités auxquelles il fallait s'attaquer sur le terrain.
- 27.40 En 2021, le sous-programme a intégré le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 aux aperçus des besoins humanitaires « réguliers », aux plans d'aide humanitaire et aux plans d'intervention interinstitutions. Les plans ont été intégrés dans l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021, qui dégage une vue d'ensemble globale des tendances de l'action humanitaire. L'Aperçu dresse le tableau le plus exhaustif, faisant autorité et fondé sur l'observation, de l'état actuel et des tendances futures de l'action humanitaire. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et les Directeurs de programmes d'aide d'urgence du Comité permanent interorganisations ont ensuite approuvé le passage de trois pays et d'un plan régional du Plan de réponse humanitaire global COVID-19 à l'Aperçu 2021. Les plans d'action humanitaire COVID-19 des autres pays ne disposant pas de plans d'intervention humanitaire ont été soit conclus, soit intégrés dans d'autres plans ou cadres de développement nationaux pertinents, tels que les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. L'intégration a permis de renforcer et de coordonner la planification de l'intervention humanitaire en veillant à ce qu'une analyse transversale de l'incidence et de la riposte soit intégrée dans un cadre/plan auquel l'équipe de pays peut se référer et rendre compte.
- 27.41 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.7).

Tableau 27.7
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	Planification de l'intervention humanitaire grâce à un plan de réponse humanitaire global distinct COVID-19 et d'un Aperçu de la situation humanitaire mondiale	Les États membres ont bénéficié d'une planification renforcée et coordonnée de l'intervention humanitaire, de 100 % des aperçus des besoins humanitaires de 2021 et de plans d'action humanitaire intégrant la planification de la riposte à la COVID-19

Résultats escomptés pour 2023

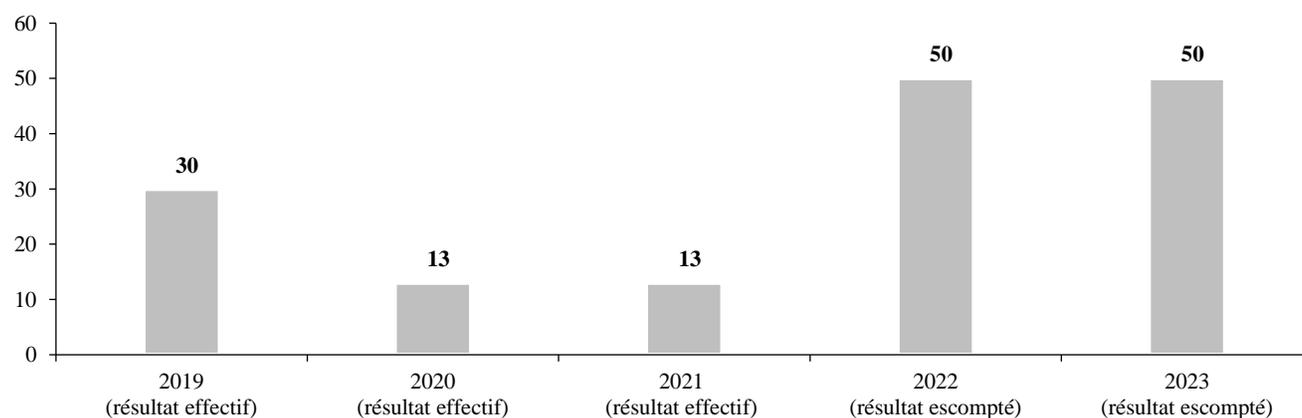
Résultat 1 : amélioration de l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 27.42 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à 13 % des plans d'intervention humanitaire financés à 75 %, ce qui n'a pas atteint l'objectif prévu de 50 % des plans d'intervention humanitaire financés à 75 %. L'objectif n'a pas été atteint car, si le montant total décaissé par les donateurs a augmenté, le taux de couverture global a diminué en raison de l'accroissement des besoins humanitaires [de 28 à 30 milliards de dollars en deux ans (2019-2021)], compte non tenu de la hausse des cas de COVID en 2020.
- 27.43 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.I).

Figure 27.I

Mesure des résultats : proportion de plans d'intervention humanitaire financés à hauteur de 75 % (En pourcentage)



Résultat 2 : renforcement de la planification des interventions humanitaires

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 27.44 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'application et à l'utilisation de nouveaux cadres tels que le Cadre commun d'analyse intersectorielle par les opérations nationales du cycle de programmation humanitaire, ce qui a permis d'améliorer la qualité des plans d'intervention humanitaire, notamment grâce à une meilleure analyse intersectorielle des

vulnérabilités et des besoins, et partant aux organismes d'aide humanitaire de s'engager dans les pays en crise grâce à un processus de mise en œuvre, simple et transparent pouvant être reproduit et d'atteindre l'objectif prévu.

27.45 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.8).

Tableau 27.8
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les éléments conceptuels d'un cadre commun d'analyse intersectorielle sont définis provisoirement	Le cadre est adopté par le Comité permanent interorganisations	Le nouveau cadre est appliqué pour certains aperçus des besoins humanitaires et pour certains plans d'intervention humanitaire	Davantage de plans d'intervention humanitaire tiennent compte des priorités établies à partir d'une analyse intersectorielle des besoins	100 % des plans d'intervention humanitaire sont hiérarchisés sur la base d'une analyse conjointe des besoins

Résultat 3 : utilisation accrue des stratégies d'action précoce et d'anticipation

Projet de plan-programme pour 2023

27.46 La crise climatique entraîne une augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles. Grâce aux progrès réalisés dans la capacité de prévoir des chocs climatiques précis, il est possible d'anticiper et de fournir une assistance humanitaire aux personnes vulnérables avant les urgences humanitaires prévisibles, afin d'atténuer les conséquences humanitaires d'événements désastreux.

27.48 Des mécanismes de financement d'urgence ont été établis dans le cadre du sous-programme afin de donner la priorité à la gestion des risques et à l'adoption d'une approche axée sur l'anticipation des crises humanitaires afin de prévenir et d'amoinrir les souffrances humaines et les pertes économiques. Ces mécanismes ont permis de réagir rapidement aux premiers stades d'une situation d'urgence, sur la base de prévisions et d'évaluations des risques. Une collaboration s'est également instaurée au titre du sous-programme avec des donateurs, d'autres fonds, des organismes d'exécution, des gouvernements et des experts pour privilégier la gestion des risques et expérimenter des stratégies d'anticipation des urgences humanitaires au Bangladesh, en Éthiopie et en Somalie, afin de prévenir et d'atténuer les souffrances humaines et les pertes économiques. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a notamment pris des mesures pour mieux anticiper, de manière collective, différents chocs dans différentes régions.

Enseignements tirés et changements prévus

27.48 L'enseignement tiré est le suivant : pour que les mesures d'anticipation puissent réaliser tout leur potentiel, elles doivent être rendues possibles par un financement plus souple, notamment par des fonds communs, ainsi que par des investissements dans les systèmes d'alerte précoce et une analyse renforcée des données. Cela contribuerait à une aide humanitaire rapide, efficace, effective et digne. Compte tenu de cet enseignement, le sous-programme s'appuiera sur les réalisations de ses projets pilotes, notamment dans les domaines de la collecte de fonds et de la mobilisation des partenariats dans les plans d'intervention conjoints, et activera des cadres permettant de prévoir rapidement les répercussions humanitaires des risques prévisibles tels que la sécheresse, les inondations et les maladies, et d'y faire face.

27.49 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.9).

Tableau 27.9
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Fonds central pour les interventions d'urgence : multiplication des activités pilotes et définition des bases méthodologiques en vue d'une stratégie d'action rapide	Fonds central pour les interventions d'urgence : formalisation de la stratégie d'action rapide par la mise au point de cadres d'action rapide concernant l'insécurité alimentaire en Somalie (15 millions de dollars), les inondations au Bangladesh (2,8 millions de dollars) et la sécheresse en Éthiopie (13,2 millions de dollars)	Les actions précoces soutenues par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires sont évaluées et les leçons tirées pour les approches axées sur l'anticipation	Poursuite de l'élaboration de mesures d'action précoce et d'anticipation, notamment par l'intermédiaire du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, sur la base des enseignements tirés des cadres mis en œuvre	Poursuite de l'expérimentation des mesures d'action précoce et d'anticipation, en particulier pour les catastrophes naturelles liées au climat, en tenant compte des enseignements tirés

Produits

27.50 On trouvera dans le tableau 27.10 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 27.10
Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapport à l'Assemblée générale sur le Fonds central pour les interventions	1	1	1	1
2. Organisation de manifestations de haut niveau consacrées aux annonces de contributions pour la fourniture d'une aide internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire	3	3	3	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
3. Réunions de haut niveau et manifestations organisées en marge des séances de l'Assemblée générale, consacrées à l'apport d'une aide internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire	2	2	2	2

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	2	2	2
4. Ateliers de formation au droit humanitaire et à des questions nouvelles, à l'intention des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et coordonnatrices et coordonnateurs de l'action humanitaire	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : exposés au Conseil de sécurité sur des situations d'urgence complexe ; réunions avec des donateurs, réunions d'information et consultations informelles avec plus de 50 États Membres concernant certaines situations d'urgence et le financement de l'aide humanitaire ; appels globaux interinstitutions en faveur de pays et de régions en situation d'urgence humanitaire ; réunions avec des organisations humanitaires dans plus de 60 pays au sujet des opérations, des plans d'action et des modalités de coordination ; réunions avec les États Membres, les organisations régionales et les intervenants du secteur privé au sujet d'interventions humanitaires conjointes.				
Bases de données et supports numériques : accès aux mécanismes de surveillance visant à appuyer l'action des partenaires opérationnels (par exemple, systèmes de suivi financier).				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : réunions et manifestations spéciales consacrées à des situations d'urgence complexe ; réunions d'information trimestrielles organisées à l'intention des donateurs sur le financement de l'aide humanitaire ; rapport annuel du Fonds central pour les interventions d'urgence ; rapport annuel de synthèse sur les fonds de financement commun ; et Aperçu de la situation humanitaire mondiale.				
Plateformes numériques et contenu multimédias : base de données de référence du Fonds central pour les interventions d'urgence.				
E. Activités d'appui				
Administration : allocation de subventions aux organismes d'aide humanitaire des Nations Unies et à l'Organisation internationale pour les migrations à partir du Fonds central pour les interventions d'urgence en cas de crises nouvelles ou prolongées ; et attribution de subventions provenant des fonds communs nationaux.				

Sous-programme 3 Réduction des risques de catastrophe

Objectif

- 27.51 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réduire sensiblement les risques de catastrophe et les pertes en vies humaines ainsi que les atteintes à la santé, aux moyens de subsistance et aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux que ces catastrophes entraînent pour les personnes, les entreprises, les collectivités et les pays.

Stratégie

- 27.52 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) Fournira des orientations aux pays et aux parties prenantes dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et accélérera l'application des mesures de réduction des risques de catastrophe en produisant et en diffusant des supports de connaissances et des pratiques exemplaires, en apportant une assistance technique aux niveaux régional, national et local et en organisant des campagnes de sensibilisation et des activités de renforcement des capacités ;
 - b) Travaillera en étroite collaboration avec les États Membres et les parties prenantes non étatiques pour organiser un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, conformément à la résolution [75/216](#) de l'Assemblée générale, afin d'évaluer les progrès

réalisés dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe aux politiques, programmes et investissements à tous les niveaux, recensera les bonnes pratiques, les lacunes et les défis, et accélérera la cadence pour atteindre l'objectif de la réalisation du Cadre de Sendai et de ses sept objectifs mondiaux d'ici à 2030 ;

- c) Aidera à préparer la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour conclure l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai et d'autres réunions intergouvernementales sur la réduction des risques de catastrophe ;
- d) Proposera des initiatives de plaidoyer fondées sur des données probantes, assorties d'appels clairs à l'action pour investir dans la prévention et des infrastructures plus résilientes dans les pays, et sensibilisera le public à l'importance de telles initiatives ;
- e) Travaillera avec des praticiens, des experts et des innovateurs du monde entier pour produire des connaissances sur les risques et des analyses sur les tendances, les modèles, les progrès et les défis en matière de risques, notamment par le biais de l'initiative du Cadre mondial d'évaluation des risques, le *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe*, fleuron du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, et aidera les autorités locales et nationales, ainsi que les organisations régionales à appliquer de nouvelles informations et analyses sur les risques à leur prise de décision ;
- f) Soutiendra l'intégration des risques liés aux catastrophes et au climat dans les investissements publics et privés, en mettant l'accent sur les réformes des politiques et des réglementations en matière de finance et d'investissement et sur l'orientation des régulateurs du marché, conseillera les gouvernements nationaux au sujet de l'élaboration de stratégies d'investissement tenant compte des risques et permettant de mobiliser des financements publics et privés, en créant des observatoires au niveau national, régional ou mondial pour aider à quantifier et à suivre les investissements dans la prévention, et travaillera avec les institutions financières pour intégrer les considérations relatives à la réduction des risques de catastrophe dans les investissements publics et privés et les instruments financiers ;
- g) Tirera parti de la dynamique mondiale autour de l'urgence climatique pour accélérer la mise en œuvre du Cadre de Sendai en renforçant la réduction intégrée des risques de catastrophe et la planification humanitaire et du développement en fonction des risques climatiques ;
- h) Continuera de prêter aux États Membres un appui technique leur permettant de faire rapport sur les objectifs mondiaux définis dans le Cadre de Sendai et sur les 11 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 11 et 13 à l'aide du système de suivi du Cadre ;
- i) Encouragera l'inclusion en collaborant avec diverses parties prenantes et en facilitant leur participation aux activités pertinentes à tous les niveaux, au moyen de la promotion de l'accessibilité et de la parité des genres et de l'utilisation des plateformes en ligne pour diffuser plus largement les supports de connaissances.

27.53 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Amélioration de la gestion des risques actuels et futurs par les autorités locales et nationales grâce à une meilleure compréhension de la réduction des risques de catastrophe, ce qui permet d'élaborer des politiques, des plans, des cadres réglementaires et des investissements tenant compte des risques et de cerner les risques systémiques multialéas en s'appuyant sur des données factuelles ;
- b) Mobilisation accrue en faveur de l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et renforcement de l'obligation de rendre des comptes à cet égard ;
- c) Efficacité accrue des processus de planification et de prise de décisions en matière de réduction des risques de catastrophe aux niveaux régional, national et local, qui sont conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

- d) Lancement d'opérations de réduction des risques de catastrophe multisectorielles et inclusives qui répondent aux besoins des plus vulnérables et contribuent ainsi à faire en sorte de ne laisser personne de côté.

Exécution du programme en 2021

Élaboration et suivi de feuilles de route régionales visant à accélérer les mesures de réduction des risques de catastrophe dans le monde entier

- 27.54 Les plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophe réunissent les États Membres, les organisations régionales, les partenaires de développement et toutes les autres parties prenantes pour examiner les progrès accomplis, partager les données d'expérience, les bonnes pratiques et les enseignements tirés, et dégager un consensus sur les principales priorités stratégiques et la voie à suivre. En 2021, le sous-programme a soutenu et coordonné l'examen et le suivi des plans d'action régionaux pour la réduction des risques de catastrophe en organisant quatre conférences multilatérales régionales (« plateformes régionales ») couvrant l'Afrique, les Amériques et les Caraïbes, les États arabes et l'Europe et l'Asie centrale. L'état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'action régionaux de réduction des risques de catastrophe et les résultats des examens ont permis de poursuivre l'élaboration des feuilles de route. Cela alimentera également l'ordre du jour de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe en 2022 et le prochain examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) prévu en 2023.
- 27.55 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.11).

Tableau 27.11

Régions du monde couvertes par une plateforme régionale sur la réduction des risques de catastrophe

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
La sixième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe a conduit au premier bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	Les plateformes régionales prévues en 2020 ont été reportées en raison de l'épidémie de COVID-19	Quatre plateformes régionales ont fait le point sur la mise en œuvre au niveau régional, permis l'élaboration de plans d'action régionaux et fourni des éléments pour les consultations multilatérales mondiales prévues en 2022

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : accélérer la réalisation de l'objectif e) du Cadre de Sendai en accroissant le nombre et la qualité des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

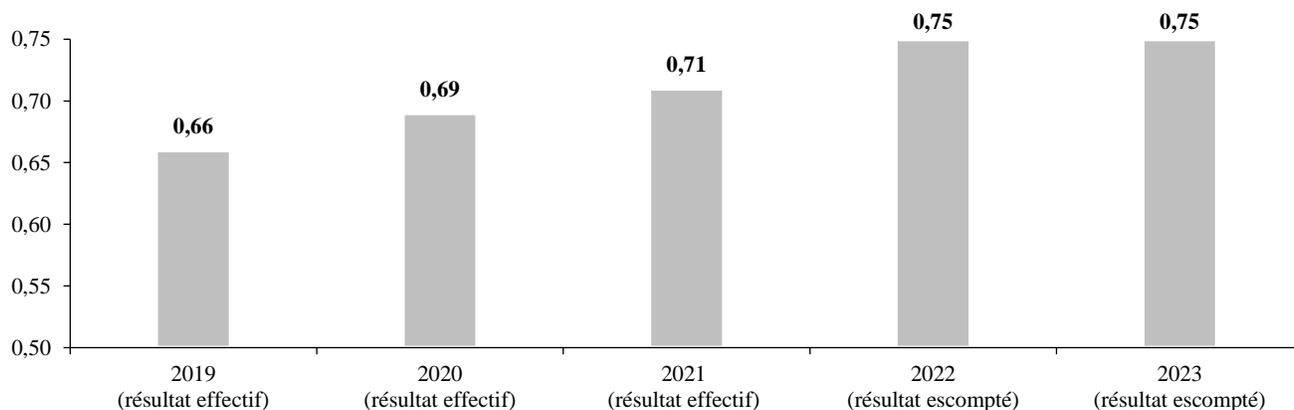
- 27.56. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration et à la mise à jour des stratégies de réduction des risques de catastrophe des pays afin d'en améliorer la qualité et l'efficacité et de favoriser le respect des principes du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, contribuant ainsi à porter l'indice moyen mesurant l'alignement des stratégies nationales sur le Cadre à 0,71, ce qui n'a pas atteint l'objectif prévu d'un score moyen de 0,75. L'indice mesure l'alignement des stratégies nationales sur un ensemble de 10 critères découlant du Cadre, sur la base d'auto-évaluations réalisées par les autorités nationales. L'objectif n'a pas été

atteint parce que les décideurs ont dû déplacer des ressources pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19.

27.57 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.II).

Figure 27.II

Mesure des résultats : score moyen concernant la conformité des stratégies nationales avec le Cadre de Sendai



Résultat 2 : renforcer la résilience au niveau local grâce à un partenariat mondial

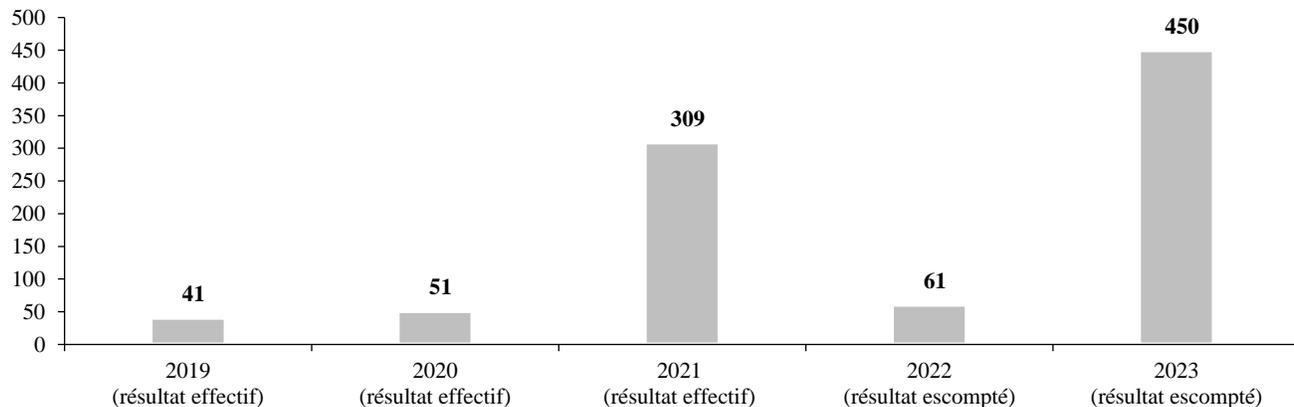
Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

27.58 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué au lancement de l'initiative « Pour des villes résilientes 2030 » et à l'intensification de la sensibilisation des administrations locales, ce qui a permis à 309 villes d'élaborer des plans de réduction des risques de catastrophe, dépassant ainsi l'objectif prévu de 56 villes.

27.59 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.III).

Figure 27.III

Mesure des résultats : nombre de villes qui se sont dotées de plans locaux de réduction des risques de catastrophe (résultat cumulé)



Résultat 3 : les décideurs nationaux ont intégré l’innovation, les bonnes pratiques et la réduction des risques fondée sur des données probantes dans leurs processus décisionnels

Projet de plan-programme pour 2023

27.60 L’accélération des changements climatiques et les effets de la pandémie de COVID-19 ont démontré qu’il était urgent de renforcer la connaissance, les données et l’analyse des risques pour permettre aux pays de mieux gérer les risques complexes et interdépendants actuels. Le sous-programme a permis de fournir aux gouvernements et aux parties prenantes une assistance technique et un soutien pour mieux cerner les risques de catastrophes et leurs effets différenciés sur les hommes, les femmes et les couches vulnérables de la population.

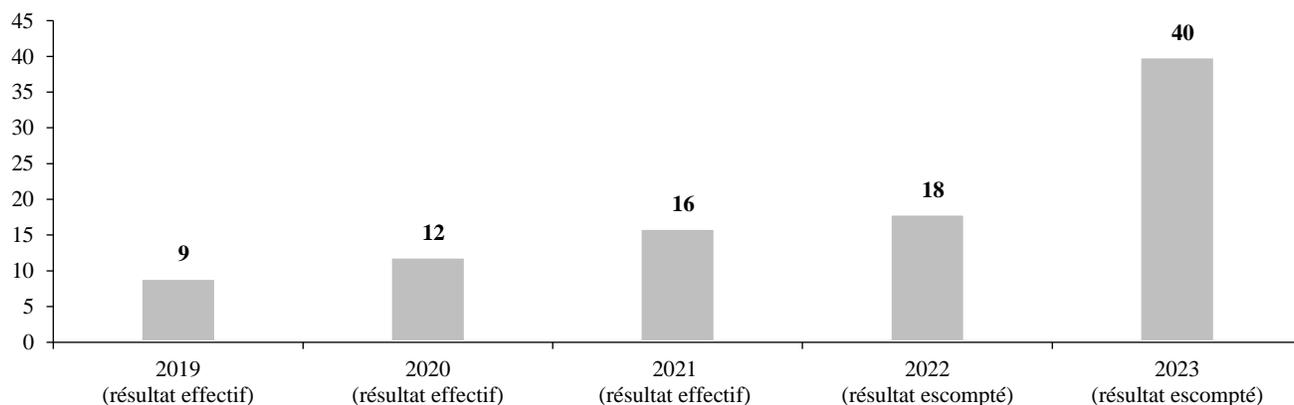
Enseignements tirés et changements prévus

27.61 L’enseignement tiré est le suivant : pour mieux prendre en compte les risques systémiques, les répercussions en cascade et les effets à moyen et long terme des scénarios climatiques, le sous-programme devra mieux intégrer les changements climatiques et les risques de catastrophe, grâce à des outils d’analyse et de planification innovants. Compte tenu de cet enseignement, le sous-programme s’attachera à faciliter l’élaboration de plans d’adaptation nationaux tenant compte des risques et fondés sur des mesures et des analyses des risques. Cela permettra aux gouvernements et aux parties prenantes d’être mieux à même d’assurer une planification et une prise de décision fondées sur des données probantes, sensibles au climat et tenant compte des risques, afin de les atténuer ainsi que les pertes liées aux catastrophes et de garantir un avenir plus sûr et durable.

27.62 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.IV).

Figure 27.IV

Mesure des résultats : nombre de pays intégrant des données et des analyses sur les changements climatiques pour élaborer ou mettre en œuvre des stratégies et des plans de réduction des risques de catastrophe (résultat cumulé)



Produits

27.63 On trouvera dans le tableau 27.12 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 27.12

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
2. Fourniture d'un appui fonctionnel et technique aux négociations de résolution de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) sur la réduction des risques de catastrophe (annuel)	1	1	1	1
3. Séance plénière de l'Assemblée générale (Deuxième Commission), point de l'ordre du jour portant sur le développement durable	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	29	33	30	30
4. Projets nationaux, régionaux et interrégionaux relatifs à la mise en œuvre du Cadre de Sendai	29	33	30	30
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	323	332	330	330
5. Activités de formation sur la planification de la réduction des risques de catastrophe et la mise en œuvre et le suivi du Cadre de Sendai pour le renforcement des capacités régionales, nationales et locales	323	332	330	330
Publications (nombre de publications)	5	5	3	4
6. Rapport intitulé « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial » et éditions spéciales de ce rapport	1	1	1	1
7. Rapport annuel du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	1	1	1	1
8. Programme de travail biennal et cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	2	2	–	1
9. Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulé « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development » (rapport d'activité)	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	14	25	15	22
10. Suivi et mise en œuvre du Cadre de Sendai	10	13	10	15
11. Application des connaissances relatives aux risques	1	7	4	6
12. Documents finaux des plateformes régionales et mondiales	3	5	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : action de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe en faveur d'une mobilisation de haut niveau de publics cibles et de décideurs clés ; conseils sur la formulation et l'amélioration de 50 stratégies et plans régionaux, nationaux et locaux de réduction des risques de catastrophes, ainsi que sur l'élaboration de 8 profils systématiques de risques multialéas au niveau national ; aide à la création et à la tenue de bases de données sur les pertes dues aux catastrophes dans 120 pays et territoires ; services consultatifs destinés au renforcement des capacités en matière de gouvernance des risques de 20 organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales ; appui au secteur privé en matière d'analyse des risques afin d'en tenir compte dans la prise de décisions et de les réduire grâce à l'établissement d'un partenariat avec le Forum pour le développement de l'assurance et à la participation au Partenariat mondial InsuResilience ; et promotion de la cohérence des politiques de réduction des risques de catastrophe dans				

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

tous les secteurs, notamment par la participation aux activités de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, au forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et au débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration.

Bases de données et supports numériques : un système de suivi du Cadre de Sendai permettant de suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs du Cadre et aux cibles/indicateurs des objectifs de développement durable connexes et d'en rendre compte ; et des bases de données sur les pertes dues aux catastrophes, conformes aux exigences du Cadre, couvrant 120 pays et territoires.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : réunions mondiales et régionales de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe, rehaussant la visibilité et l'importance politiques que revêt la question ; manifestations à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis ; Campagne Sendai Sept – 7 objectifs, 7 années et manifestations à l'occasion de la Journée internationale de la prévention des catastrophes ; et bulletins d'information et notes verbales sur le suivi du Cadre de Sendai.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, tribunes libres, articles sur le Web, messages sur les médias sociaux, vidéos et couverture médiatique.

Plateformes numériques et contenus multimédias : maintenance et amélioration de PreventionWeb, plateforme de connaissances en ligne sur la réduction des risques de catastrophe ; maintenance et amélioration de la plateforme en ligne consacrée aux engagements volontaires au titre du Cadre de Sendai, qui en compte plus de 75.

Sous-programme 4 Services d'appui d'urgence

Objectif

- 27.64 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'apporter rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de situations d'urgence ou de catastrophes naturelles.

Stratégie

- 27.65 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) Fournira un soutien opérationnel efficace et bien coordonné aux États touchés par une catastrophe et continuera de coordonner l'action humanitaire et d'aider les acteurs à planifier, à préparer et à mener à bien leurs interventions et à en assurer le suivi tout au long du cycle des programmes d'action humanitaire ;
 - b) Renforcera et développera les capacités des mécanismes d'intervention d'urgence des États Membres par la gestion de divers services d'intervention technique, notamment le mécanisme de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, le système du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, le mécanisme d'intervention en cas d'urgence environnementale du Groupe conjoint de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et les services de coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies ;
 - c) Promouvra l'adhésion des pays en développement et des pays sujets à des catastrophes à différents réseaux d'intervention d'urgence et favorisera la collaboration avec divers partenaires opérationnels, dans le cadre d'initiatives telles que le processus d'accréditation nationale reconnu par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage et les classifications/reclassifications externes, qui garantissent que les équipes nationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain répondent aux normes mondialement acceptées pour les opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain à la suite d'une catastrophe

soudaine, principalement les tremblements de terre. Les cours d'initiation de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, qui consistent en des exercices de simulation d'intervention d'urgence réalisés en collaboration avec les bureaux régionaux, constituent un autre moyen d'intégrer les pays en développement et les pays exposés aux catastrophes dans les réseaux d'intervention d'urgence ;

- d) Normalisera et améliorera les procédures opérationnelles suivies par les équipes internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain, par l'intermédiaire du réseau du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, activera et synchronisera les plateformes de coordination de l'intervention rapide telles que le centre virtuel de coordination des opérations sur le terrain et le Système d'alerte rapide en cas de catastrophe, diffusera en temps quasi réel des alertes concernant les catastrophes naturelles qui se produisent dans le monde et fournira des outils utiles à la coordination des interventions ;
- e) Renforcera encore la capacité de coordination des intervenants internationaux en fournissant une formation, des conseils et un soutien technique, notamment en continuant à mettre l'accent sur la facilitation et le fonctionnement efficaces des groupes de coordination intersectoriels et de leurs sous-groupes connexes, ainsi que sur le rôle et la capacité des intervenants locaux.

27.66 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Renforcement de la capacité d'action des intervenants locaux, régionaux et internationaux en cas de catastrophe soudaine ;
- b) Mobilisation et déploiement plus rapides et plus rationnels des services d'intervention d'urgence ;
- c) Gain d'efficacité et meilleure définition des priorités en matière de préparation et de riposte des autorités nationales de gestion des urgences dans les pays exposés aux catastrophes.

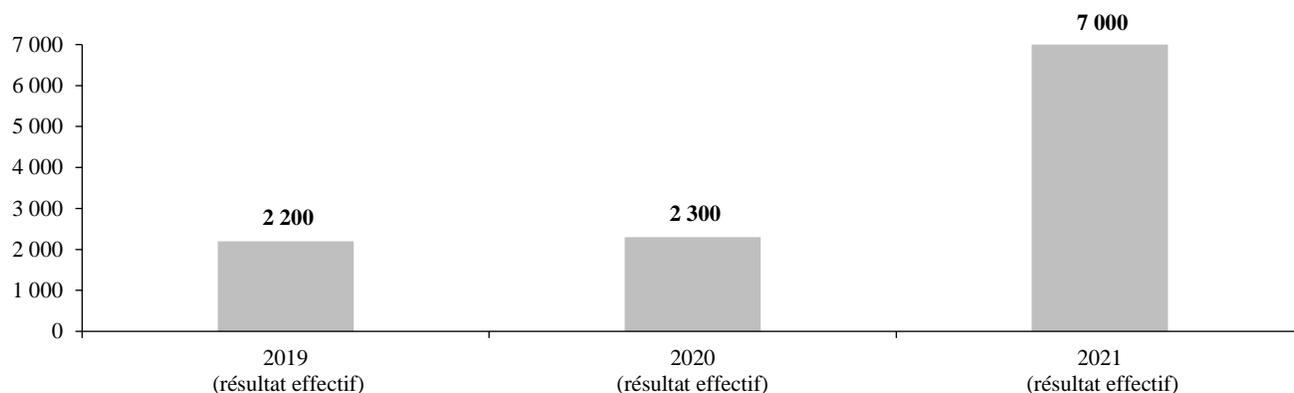
Exécution du programme en 2021

Participation accrue des réseaux et partenariats humanitaires

- 27.67 La Semaine des réseaux et partenariats humanitaires offre aux réseaux et partenariats humanitaires un cadre unique de rencontre et d'examen des questions humanitaires clés. Elle rassemble des participants issus de l'ONU, d'organisations non gouvernementales, d'États Membres, du secteur privé, de l'armée, du monde universitaire et d'ailleurs, afin d'examiner et de relever les défis communs liés aux crises humanitaires. En raison de contraintes liées à la COVID-19, la semaine annuelle des réseaux et partenariats humanitaires organisée dans le cadre du sous-programme s'est déroulée à distance sur une période de trois semaines plutôt qu'une comme à l'accoutumée. La tenue de la manifestation en distanciel a permis d'organiser des séances dans différents fuseaux horaires et d'y faire participer des acteurs humanitaires de plus de régions. En conséquence, la Semaine des réseaux et partenariats humanitaires à distance en 2021 a accueilli 300 séances organisées par 45 réseaux et partenariats humanitaires, avec 7 000 participants inscrits. En outre, en raison de la durée prolongée de la manifestation, le nombre de « sujets prioritaires » au titre de la collaboration entre réseaux dans des domaines d'intérêt commun est passé de cinq à neuf. Le cadre a permis aux réseaux et aux partenariats des organismes d'aide humanitaire, notamment du monde du Sud, de prendre une part active dans les débats sur les défis communs afin d'améliorer les opérations humanitaires futures. La participation à distance a également permis aux gestionnaires et aux autorités nationales chargées des catastrophes de coopérer et de bénéficier des mécanismes mis en place pour renforcer les capacités nationales en matière d'intervention d'urgence.
- 27.68. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.V).

Figure 27.V

Mesure des résultats : nombre de participants à la Semaine des réseaux et partenariats humanitaires en tant qu'indicateur du renforcement des capacités nationales en matière d'intervention d'urgence



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : renforcement des capacités d'intervention rapide grâce à la normalisation et à l'amélioration des méthodes d'intervention

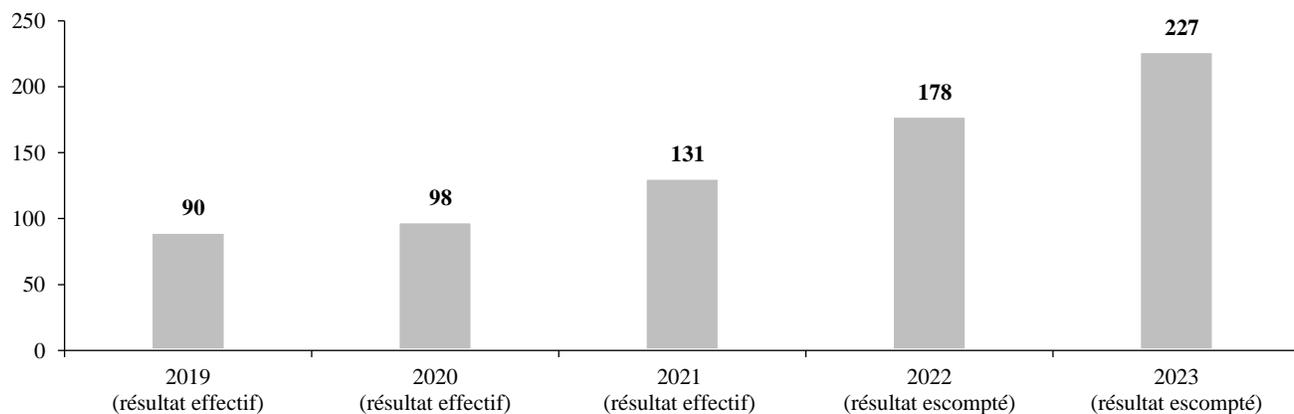
Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

27.69 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 131 membres des équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe soient formés à l'application de stratégies locales et régionales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la formation de 150 membres. L'objectif n'a pas été atteint car 33 nouveaux membres de l'équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, provenant de 12 pays membres et d'organisations internationales, ont participé au premier cours d'initiation de l'équipe, à Nairobi, tandis que le deuxième cours prévu a été reporté jusqu'à ce que les restrictions liées à la COVID-19 soient levées.

27.70 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.VI).

Figure 27.VI

Mesure des résultats : nombre de membres des équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe formés à l'application des stratégies locales et régionales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours (résultat cumulé)



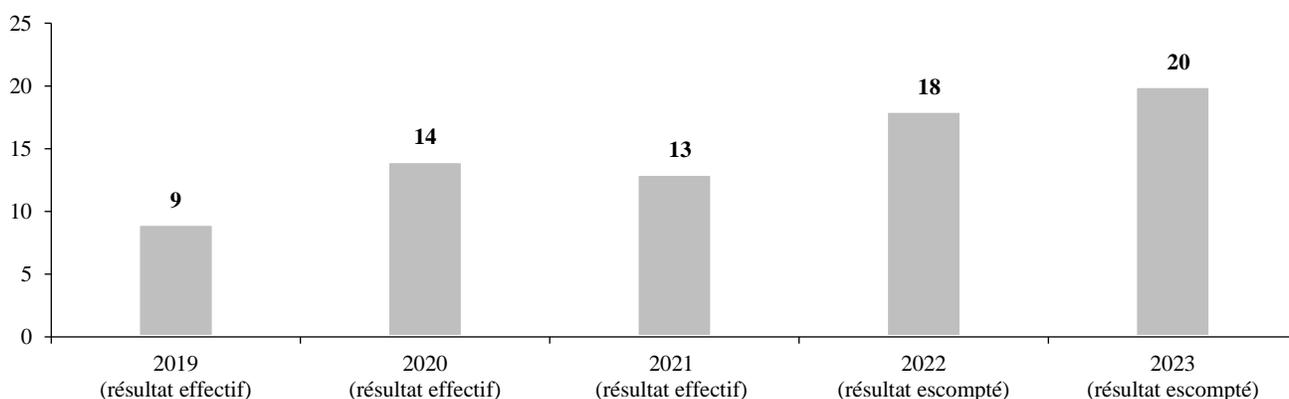
Résultat 2 : des partenariats avec le secteur privé renforcés dans le cadre d'une action humanitaire collective

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 27.71 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à 13 initiatives Connecting Business soutenues par les réseaux du secteur privé qui ont riposté aux crises, ce qui n'a pas atteint l'objectif prévu de 16. L'objectif n'a pas été atteint en raison de la pandémie de COVID-19, étant donné que les restrictions en matière de voyages et d'activités ont limité la capacité de l'initiative Connecting Business d'identifier de nouveaux réseaux du secteur privé et de s'y associer.
- 27.72 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.VII).

Figure 27.VII

Mesure des résultats : nombre de réseaux locaux du secteur privé soutenus par la Connecting Business initiative qui interviennent en cas de crise (résultat cumulé)



Résultat 3 : les personnes touchées par la crise ont reçu une aide humanitaire d'urgence au lendemain d'une catastrophe

Projet de plan-programme pour 2023

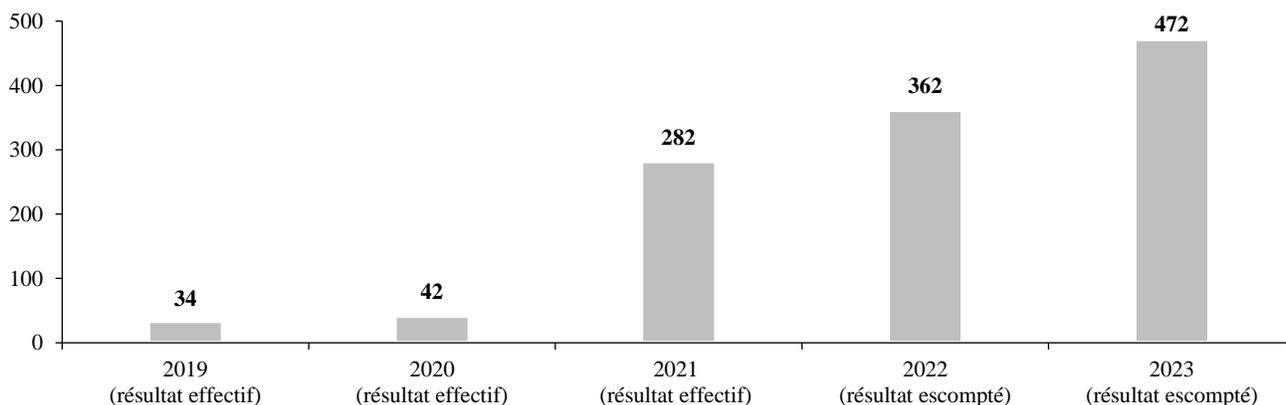
- 27.73 L'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe fait partie intégrante du système international d'intervention en cas d'urgence soudaine. Il vise à aider les Nations Unies et les gouvernements des pays touchés par une catastrophe pendant la première phase d'une urgence soudaine. Les équipes de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe peuvent être déployées à court terme (de 12 à 48 heures) partout dans le monde pour aider à coordonner l'action humanitaire internationale, y compris les évaluations rapides initiales, et soutenir les activités opérationnelles liées à l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations touchées par la crise.
- 27.74 Au cours de la pandémie de COVID-19, le déploiement de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a été nécessaire pour soutenir les populations touchées et surmonter les nouvelles difficultés pour les atteindre. C'est ainsi que lors de l'intervention qui a suivi le tremblement de terre en Haïti en 2021, l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a permis aux partenaires qui participaient à l'opération d'intégrer virtuellement sa cellule d'évaluation et d'analyse. Ces cellules rassemblent des partenaires dotés de compétences et de capacités complémentaires en matière de télédétection, de collecte de données secondaires, de collecte de données primaires, de système d'information géographique et d'analyse des besoins humanitaires, leur permettant d'arrêter une stratégie commune destinée à apporter un soutien opportun aux décideurs pendant la première phase d'une intervention d'urgence soudaine. Elle a également permis aux partenaires qui n'étaient pas en mesure

de participer à l’opération sur le terrain en Haïti (par exemple, MapAction, Assessment Capacities Project, le Programme opérationnel pour les applications satellitaires, le Centre concernant les catastrophes dans le Pacifique et le Programme de gestion de l’information et de lutte antimines) de prêter leur concours à distance.

Enseignements tirés et changements prévus

- 27.75 L’enseignement tiré est le suivant : il faut adapter son plan de déploiement pour permettre un soutien virtuel en cas de situation d’urgence soudaine. En 2021, l’Équipe des Nations Unies pour l’évaluation et la coordination en cas de catastrophe a rencontré divers partenaires pour discuter de la méthodologie précise à employer dans une cellule virtuelle d’évaluation et d’analyse, en s’appuyant sur les enseignements tirés d’Haïti. La possibilité d’intégrer virtuellement des cellules d’évaluation et d’analyse restera essentielle dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et sera le modèle à utiliser en 2023 et au-delà. Compte tenu de cet enseignement, le sous-programme élaborera des méthodes et des procédures qui facilitent la formation et le soutien à distance pour préparer les experts, améliorer les mesures d’intervention d’urgence et aider les personnes touchées par la crise de manière intégrée. Une formation spécialisée aux activités de l’Équipe des Nations Unies pour l’évaluation et la coordination en cas de catastrophe et à la coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies renforcerait la capacité des intervenants locaux, régionaux et internationaux à déployer rapidement des services d’intervention d’urgence.
- 27.76 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.VIII).

Figure 27.VIII
Mesure des résultats : nombre d’intervenants d’urgence formés aux activités de l’Équipe des Nations Unies pour l’évaluation et la coordination en cas de catastrophe et à la coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies, pour se déployer et intervenir en cas de situation d’urgence soudaine (résultat cumulé)



Produits

- 27.77 On trouvera dans le tableau 27.13 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 27.13

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	5	5	5
1. Projet sur l'interopérabilité des outils et des procédures d'intervention	1	1	1	1
2. Projets sur le renforcement des capacités d'intervention	4	4	4	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	50	65	50	55
3. Séances de formation, ateliers et exercices de simulation régionaux et internationaux portant sur divers services d'intervention et sur la coordination sur le terrain (par exemple, Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ; coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies ; intervention en cas d'urgence environnementale ; Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage ; cycle du programme humanitaire), aux niveaux régional et international	50	65	50	55
Missions d'aide humanitaire (nombre de missions)	10	10	12	13
4. Missions d'appui en matière de coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies	5	6	6	6
5. Missions de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe (en cas de catastrophe et à la demande des pays touchés ou des équipes de pays pour l'action humanitaire)	5	4	6	7
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : apport à 70 acteurs clés et États Membres de services consultatifs sur la coordination de l'intervention rapide, y compris la coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies et la prise en compte des considérations environnementales dans l'action humanitaire.				
Bases de données et supports numériques : conseils, outils et manuels sur les services de coordination des interventions humanitaires ; outils électroniques liés à l'intervention rapide et à la coordination humanitaire ; et fichier des coordonnées et coordinateurs humanitaires et des partenaires opérationnel(le)s.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestation annuelle consacrée aux partenariats et à la sensibilisation et visant à faciliter la collaboration et l'interopérabilité entre 2 000 parties prenantes, y compris les intervenants humanitaires ; et documents directifs sur les services d'intervention d'urgence élaborés annuellement.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web consacrés à divers services techniques d'intervention humanitaire.				

Sous-programme 5 Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

Objectif

- 27.78 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer une mobilisation efficace en faveur des principes humanitaires et du partage des connaissances dans le cadre de l'assistance apportée aux populations touchées par les catastrophes et les situations d'urgence.

Stratégie

- 27.79 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- Redoublera d'efforts pour sensibiliser le public au droit international humanitaire au moyen de communications ciblées, de messages clairs et accessibles, d'une mobilisation proactive des médias et de la diffusion de messages davantage axés sur le terrain ;
 - Continuera également d'élaborer des produits analytiques, tels que le rapport en ligne sur la situation humanitaire, et de les améliorer ;
 - Renforcera ses analyses pour recenser les acteurs humanitaires et les informer des besoins nouveaux découlant de l'incidence directe et indirecte de la pandémie de COVID-19.
- 27.80 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- Respect accru du droit international humanitaire afin de renforcer la protection des personnes touchées et amélioration de l'accès libre et sans entrave à l'aide humanitaire ;
 - Amélioration de la prise de décisions dans le domaine humanitaire sur la base d'informations plus exactes et reçues en temps utile sur les crises humanitaires, y compris une analyse intersectorielle de la situation humanitaire, de sa gravité et des besoins ;
 - Planification des interventions humanitaires fondée sur les modélisations élaborées pour appuyer la riposte à la COVID-19.

Exécution du programme en 2021

Accès mondial au modèle de données relatives à la COVID-19

- 27.81 La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de disposer de données et l'intérêt des modélisations aux fins de l'élaboration de stratégies de riposte. Le sous-programme s'est associé au Laboratoire de physique appliquée de l'Université Johns Hopkins et a élaboré le modèle Bucky du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui prévoit le nombre de cas, d'hospitalisations et de décès sur une période de deux ou quatre semaines, aux niveaux infranational et national. Le principe directeur de l'élaboration du modèle était de fournir aux décideurs les moyens de planifier et de gérer les ressources pendant une pandémie, y compris la prise de décisions opérationnelles à court terme pour protéger et sauver plus de vies dans les crises humanitaires. Le sous-programme a fourni des données et des analyses essentielles à un certain nombre d'axes de travail afin d'orienter les mesures à adopter par les partenaires et les États Membres face à la pandémie. Les données partagées par le biais de sa plateforme d'échange de données humanitaires (Humanitarian Data Exchange) ont servi à mettre au point et à entretenir l'explorateur de données du Bureau liées à la COVID-19, rassemblant les données relatives à la vulnérabilité sous-jacente et au risque socioéconomique ainsi qu'au niveau de financement de la riposte à la COVID-19.
- 27.82 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.14).

Tableau 27.14
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	Le modèle a servi à estimer le nombre de cas, d'hospitalisations et de décès dans six pays : Afghanistan, Iraq, République	Collecte et mise à disposition au niveau mondial de données sur la vulnérabilité sous-jacente, le risque socioéconomique et le niveau de

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
	démocratique du Congo, Somalie, Soudan et Soudan du Sud	financement de la riposte à la pandémie de COVID-19

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : disponibilité accrue de l'information humanitaire pour la planification des interventions humanitaires

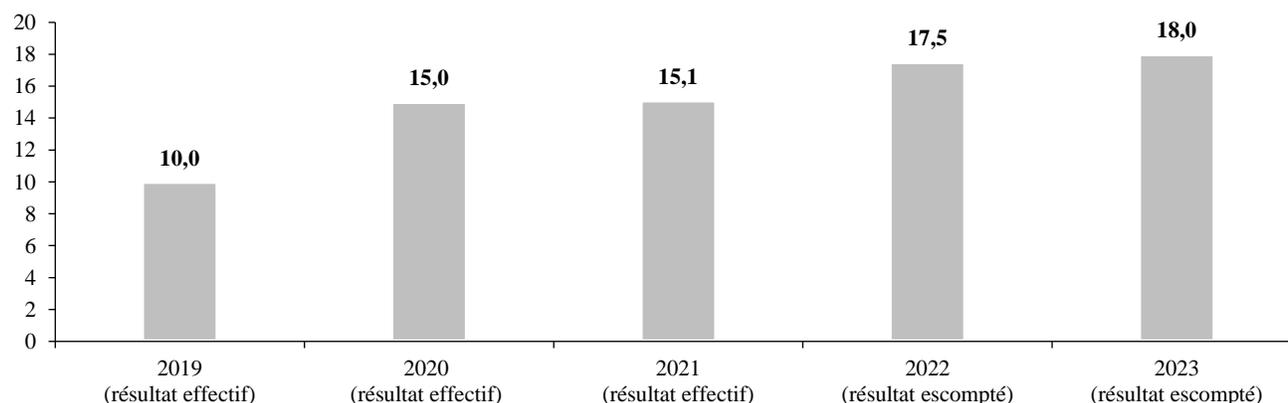
Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 27.83 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 15,1 millions d'utilisateurs du service ReliefWeb, issus des États Membres, des organismes d'aide humanitaire et des partenaires locaux, aient accès aux informations humanitaires pour la planification des interventions humanitaires, ce qui a dépassé l'objectif prévu de 13 millions d'utilisateurs.
- 27.84 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.IX).

Figure 27.IX

Mesure des résultats : utilisation accrue de ReliefWeb à l'échelle mondiale

(En millions d'utilisateurs)



Résultat 2 : amélioration de la planification des interventions humanitaires relatives aux conséquences secondaires de la COVID-19 sur d'autres maladies infectieuses

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 27.85 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration de stratégies d'atténuation de la prévalence et de la capacité de traitement d'autres maladies infectieuses et à une meilleure compréhension des conséquences secondaires de la COVID-19 sur la propagation et le traitement d'autres maladies infectieuses telles que la rougeole et le paludisme dans les contextes humanitaires, ce qui a permis d'atteindre l'objectif prévu.
- 27.86 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.15).

Tableau 27.15
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Modèle de transmission de la COVID-19 permettant de prévoir le nombre de cas, d'hospitalisations et de décès sur une période de deux ou de quatre semaines dans un contexte humanitaire	Conséquences secondaires de la COVID-19 sur la propagation et le traitement d'autres maladies infectieuses définies par l'utilisation du modèle, par exemple, la propagation de la rougeole et du paludisme en Somalie	Amélioration de la planification des interventions humanitaires au moyen de l'utilisation de la modélisation élargie	Utilisation de la modélisation élargie par les États Membres pour renforcer la planification des interventions humanitaires, sur demande

Résultat 3 : renforcement de l'analyse des risques de catastrophe aux fins de l'action humanitaire

Projet de plan-programme pour 2023

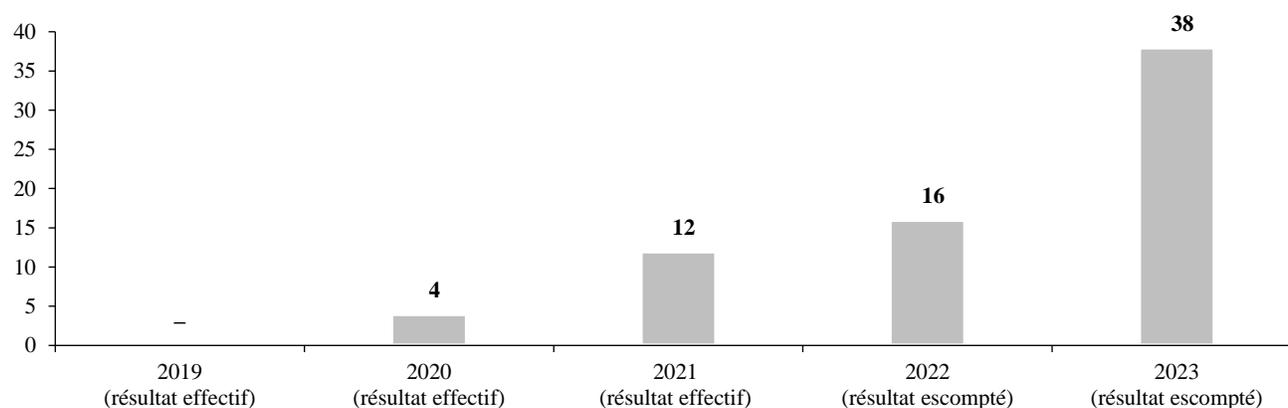
27.87 Dans le contexte de l'action humanitaire, l'analyse prévisionnelle et les méthodologies de modélisation peuvent être utilisées dans l'analyse des risques afin d'anticiper les besoins humanitaires découlant des risques naturels. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires facilite l'élaboration de cadres d'action rapide et de mesures d'anticipation pour permettre aux organismes d'aide humanitaire de prévoir les chocs et d'en atténuer les effets. Ce travail s'appuie sur un soutien technique pour le développement de déclencheurs, en collaborant avec des experts et des scientifiques, et en comblant le fossé entre les prévisionnistes et les décideurs du secteur humanitaire. Une autre application de l'analyse prédictive consiste à effectuer des analyses de risque conformément aux directives du plan d'intervention humanitaire, qui examinent les risques liés aux scénarios et l'ampleur potentielle des besoins sur la base de données historiques.

Enseignements tirés et changements prévus

27.88 L'enseignement tiré est le suivant : pour améliorer le soutien à l'action précoce, le sous-programme doit cerner les défis que posent l'élaboration et l'exploitation de la modélisation de la transmission de la COVID-19 pour en prévoir les conséquences sur d'autres maladies, comme la rougeole et le paludisme en Somalie. Les partenaires humanitaires demanderont de plus en plus de conseils techniques en matière de planification de scénarios et appliqueront des méthodes de modélisation à la planification des interventions. Compte tenu de cet enseignement, le sous-programme fournira un soutien technique en faveur d'une action précoce sous-tendue par des cadres de stratégie d'anticipation, permettant aux pays d'utiliser une analyse avancée des risques aux de la planification des interventions humanitaires.

27.89 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.X).

Figure 27.X

Mesure des résultats : nombre de pays ayant des capacités renforcées d'analyse des risques aux fins de l'action humanitaire**Produits**

27.90 On trouvera dans le tableau 27.16 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 27.16

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : campagnes de sensibilisation et conseils à l'intention des partenaires humanitaires, notamment d'un groupe des communications dans le domaine humanitaire comprenant des membres des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, afin de renforcer la cohérence des messages et la planification et l'échelonnement du contenu des communications.

Bases de données et supports numériques : guides pratiques, cartes et autres informations de référence à l'usage de plus de 1 000 partenaires opérationnels sur le terrain ; et gestion de l'information, normes relatives aux données partagées pour l'échange d'informations au sein de la communauté humanitaire, les bases de données et les outils électroniques, notamment le répertoire de recherche et de sauvetage en milieu urbain du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, ainsi que les méthodologies et outils communs d'évaluation des risques et de la vulnérabilité.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information sur la promotion de la coordination de l'action humanitaire ; Journée mondiale de l'aide humanitaire et autres campagnes en présentiel ou manifestations virtuelles sur des questions et préoccupations humanitaires, y compris des expositions et des séminaires ; et plateformes de médias sociaux.

Relations extérieures et relations avec les médias : fourniture d'informations actualisées aux correspondants auprès de l'ONU dans le cadre du point de presse quotidien et des points de situation bihebdomadaires au Palais des Nations à Genève ; points de situation réguliers, formels et informels à l'intention des médias dans le monde entier, et offres d'entretiens afin de mobiliser l'aide pour les personnes touchées par des crises humanitaires ; stratégie de communication globale pour le lancement de l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale (appel global annuel) en appui au Fonds central pour les interventions d'urgence et aux conférences pour les annonces de contributions pour les grandes crises humanitaires.

Plateformes numériques et contenus multimédias : gestion et soutien des plateformes numériques des acteurs humanitaires, telles que ReliefWeb, humanitarianresponse.info et Humanitarian Data Exchange ; conseils et modèles sur divers rapports pour les organisations humanitaires et les États Membres, notamment le rapport de situation et l'instantané humanitaire ; vidéos et autres contenus multimédias sur les questions humanitaires, le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, les principes humanitaires, la protection des civils, les situations d'urgence spécifiques et la mobilisation des ressources.

E. Activités d'appui

Informatique et communications : assistance pour les services de collaboration du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le groupe mondial de l'informatique et des communications, les services d'intervention d'urgence et de continuité des activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et les services de veille économique et d'analyse des données.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

27.91 On trouvera dans les tableaux 27.17 à 27.19 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 27.17

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	13 642,2	13 584,8	–	–	(27,9)	(27,9)	(0,2)	13 556,9
Autres dépenses de personnel	1 770,5	2 024,1	–	–	–	–	–	2 024,1
Dépenses de représentation	–	2,7	–	–	–	–	–	2,7
Consultants	76,4	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	338,5	352,3	–	–	–	–	–	352,3
Services contractuels	423,4	165,1	–	–	–	–	–	165,1
Frais généraux de fonctionnement	122,2	407,4	–	–	27,9	27,9	6,8	435,3
Fournitures et accessoires	15,5	23,9	–	–	–	–	–	23,9
Mobilier et matériel	1,2	34,3	–	–	–	–	–	34,3
Subventions et contributions	1 688,5	1 949,5	–	–	–	–	–	1 949,5
Total	18 078,2	18 544,1	–	–	–	–	–	18 544,1

Tableau 27.18

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C) et 15 G(AC)
Transfert (géographique)	–	1 P-4 et 1 P-3 au titre du sous-programme 4
Effectif proposé pour 2023	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C) et 15 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

Tableau 27.19
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	1
D-2	3	–	–	–	–	3
D-1	4	–	–	–	–	4
P-5	11	–	–	–	–	11
P-4	16	–	–	–	–	16
P-3	14	–	–	–	–	14
P-2/1	5	–	–	–	–	5
Total partiel	55	–	–	–	–	55
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	2	–	–	–	–	2
G(AC)	15	–	–	–	–	15
Total partiel	17	–	–	–	–	17
Total	72	–	–	–	–	72

27.92 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 27.20 à 27.22 et dans la figure 27.XI.

27.93 Comme le montrent les tableaux 27.20 1) et 27.21 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 18 544 100 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 27.20

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
A. Direction exécutive et administration									
1. Direction exécutive et administration	1 915,5	1 901,7	–	–	–	–	–	1 901,7	
2. Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne	1 891,3	2 116,9	–	–	–	–	–	2 116,9	
Total partiel (A)	3 806,8	4 018,6						4 018,6	
B. Programme de travail									
1. Analyse des politiques	526,8	653,5	–	–	–	–	–	653,5	
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	5 561,6	5 722,0	–	–	–	–	–	5 722,0	
3. Réduction des risques de catastrophe	1 309,8	1 341,4	–	–	–	–	–	1 341,4	
4. Services d'appui d'urgence	3 522,5	3 314,7	–	–	(27,9)	(27,9)	(0,8)	3 286,8	
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	1 794,1	1 782,4	–	–	–	–	–	1 782,4	
Total partiel (B)	12 714,8	12 814,0			(27,9)	(27,9)	(0,2)	12 786,1	
C. Appui au programme	1 556,5	1 711,5				27,9	1,6	1 739,4	
Total partiel (1)	18 078,2	18 544,1						18 544,1	

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Changements	Pourcentage	2023 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration					
	2 474,9	8 099,1	(203,3)	2,5	7 895,8
B. Programme de travail					
1. Analyse des politiques	938,2	1 034,9	–	–	1 034,9
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence ^a	226 230,6	257 443,9	203,3	0,1	257 647,2

Chapitre 27 Aide humanitaire

Composante/sous-programme	2021		2022	Changements	Pourcentage	2023
	(dépenses effectives)	(estimations)				
3. Réduction des risques de catastrophe	39 623,7	59 327,0		(9 254,0)	(15,6)	50 073,0
4. Services d'appui d'urgence	23 752,8	26 153,2		–	–	26 153,2
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	16 639,1	17 961,1		–	–	17 961,1
Total partiel (B)	307 184,4	361 920,1		(9 050,7)	(2,5)	352 869,4
C. Appui au programme	22 788,3	26 974,5		–	–	26 974,5
Total partiel (2)	332 447,6	396 993,7		(9 254,0)	(2,3)	387 739,7
Total	350 525,8	415 537,8		(9 254,0)	(2,2)	406 283,8

^a Ne comprend pas les crédits (estimés à 1,3 milliard de dollars en 2023) prévus pour financer les fonds de financement commun et le Fonds central pour les interventions d'urgence qui sont utilisés par des entités des Nations Unies et des entités autres que celles des Nations Unies pour soutenir l'action humanitaire et les interventions dans les situations d'urgence humanitaire et les opérations de secours.

Tableau 27.21

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2023, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2022	Changements			Total	Effectif proposé pour 2023
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Direction exécutive et administration	8	–	–	–	–	8
B. Programme de travail						
1. Analyse des politiques	3	–	–	–	–	3
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	26	–	–	–	–	26
3. Réduction des risques de catastrophe	1	–	–	–	–	1
4. Services d'appui d'urgence	17	–	–	–	–	17
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	10	–	–	–	–	10
Total partiel (B)	57	–	–	–	–	57
C. Appui au programme	7	–	–	–	–	7
Total partiel (1)	72	–	–	–	–	72

Titre VI Aide humanitaire

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2022	2023	
	(estimations)	Changements	(prévisions)
A. Direction exécutive et administration	13	(1)	12
B. Programme de travail			
1. Analyse des politiques	4	–	4
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	1 787	1	1 788
3. Réduction des risques de catastrophe	116	–	116
4. Services d'appui d'urgence	106	–	106
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	67	–	67
Total partiel (B)	2 080	1	2 081
C. Appui au programme	92	–	92
Total partiel (2)	2 185	–	2 185
Total	2 257	–	2 257

Tableau 27.22

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

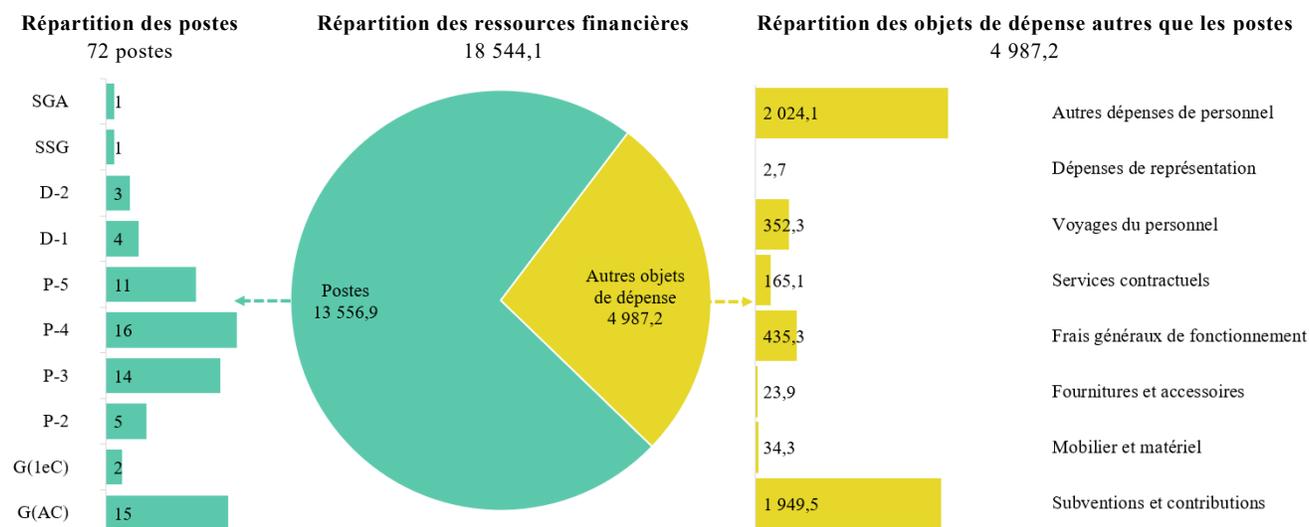
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargi	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	13 642,2	13 584,8	–	–	(27,9)	(27,9)	(0,2)	13 556,9
Autres objets de dépense	4 436,0	4 959,3	–	–	27,9	27,9	0,6	4 987,2
Total	18 078,2	18 544,1	–	–	–	–	–	18 544,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	55	55	–	–	–	–	–	55
Agents des services généraux et des catégories apparentées	17	17	–	–	–	–	–	17
Total	72	72	–	–	–	–	–	72

Figure 27.XI

Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

27.94 Comme le montre le tableau 27.20 1), les changements proposés en matière de ressources, sans effet sur les coûts, sont les suivants :

- a) **Sous-programme 4 (Services d'appui d'urgence).** La diminution de 27 900 dollars au titre des postes est liée à la proposition de transfert (géographique) de deux spécialistes des affaires humanitaires (un P-4 et un P-3) de Genève à Istanbul (voir annexe II) ;
- b) **Appui au programme.** L'augmentation de 27 900 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement permettrait d'acheter du matériel de communication de sécurité pour répondre à l'augmentation de l'activité du réseau et aux besoins de sécurité des antennes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Ressources extrabudgétaires

27.95 Comme le montrent les tableaux 27.20 2) et 27.21 2), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires prévoit de continuer à recevoir des contributions en espèces et des contributions en nature. En 2023, il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) d'un montant estimé à 387 739 700 dollars, qui permettra de financer 2 185 postes, comme indiqué dans le tableau 27.21 2). Les ressources permettront de financer l'aide humanitaire et les activités de réduction des risques de catastrophe, comme indiqué en détail dans chaque composante et sous-programme. Les contributions en nature attendues permettront de disposer de locaux gratuits d'une valeur estimée à 158 300 dollars ainsi que de bénéficier d'une assistance technique et de services d'experts d'une valeur estimée à 345 400 dollars. Les ressources extrabudgétaires représentent 95,4 % des ressources totales du présent chapitre.

- 27.96 Les ressources extrabudgétaires dont il est question dans le présent chapitre sont placées sous le contrôle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Direction exécutive et administration

1. Direction exécutive et administration

- 27.97 La composante Direction exécutive et administration du Bureau de la coordination des affaires humanitaires comprend le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, le Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) et Coordonnateur(trice) adjoint(e) des secours d'urgence et le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne. Le Bureau du Sous-Secrétaire général supervise les activités d'évaluation de la Section de l'évaluation et du contrôle, du Groupe des questions de genre, du Service de l'élaboration des politiques, de la Division des opérations et de la communication, de la Division de la coordination, du Service de la gestion de l'information, du Service administratif, des Bureaux des conseillers en intervention en cas de catastrophe (aux niveaux régional, national et local) ainsi que de la Division du financement de l'action humanitaire et de la mobilisation de ressources.
- 27.98 Les attributions de la composante Direction exécutive et administration sont les suivantes :
- a) Assurer la direction générale et la gestion des bureaux de New York et de Genève et des bureaux sur le terrain et leur donner des orientations générales, y compris coordonner les interventions de la communauté internationale dans les catastrophes et les situations d'urgence humanitaire ;
 - b) Mener une action diplomatique à des fins humanitaires auprès des autorités des pays touchés, notamment en vue de faciliter l'accès aux zones sinistrées et d'assurer ainsi l'acheminement rapide de l'aide humanitaire ;
 - c) Superviser la direction de la coordination humanitaire sur le terrain, ainsi que la gestion des opérations sur le terrain ;
 - d) Diriger les fonctions relatives au financement de l'action humanitaire et à la mobilisation des ressources, gérer les services d'urgence au nom du système des Nations Unies et assurer une coordination avec les États Membres, les donateurs et les partenaires ;
 - e) Faciliter la tâche du Comité permanent interorganisations en ce qui concerne l'élaboration des politiques et la mobilisation du secteur humanitaire ;
 - f) Être le principal conseiller du Secrétaire général en ce qui concerne les questions humanitaires et collaborer étroitement avec d'autres bureaux de l'Organisation des Nations Unies aux fins de la planification et de la coordination de l'aide humanitaire apportée par l'Organisation dans des situations de crise ;
 - g) Surveiller, avec l'assentiment du pays voisin de la République arabe syrienne concerné, le chargement de tous les lots de secours humanitaire envoyés par les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution ;
 - h) Aider le (la) Coordinateur(trice) du Comité exécutif pour les affaires humanitaires à assurer la direction générale, la gestion et la supervision des bureaux de New York et de Genève, ainsi qu'à soutenir la coordination des activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur le terrain ;
 - i) Collaborer avec les États Membres, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les organismes humanitaires opérationnels ainsi qu'avec les départements du Secrétariat chargés des opérations de maintien de la paix et des activités politiques et économiques, afin de faciliter l'élaboration de mesures conjointes chaque fois qu'il convient ;

- j) Assumer la présidence du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations et agir au nom du Coordonnateur des secours d'urgence en son absence ;
- k) Fournir des conseils stratégiques sur les questions relatives aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et se concerter avec les partenaires concernés pour favoriser la mise en œuvre du programme d'action du Secrétaire général sur le déplacement interne, notamment en étant membre du Groupe directeur sur les solutions aux problèmes de déplacement interne et en coprésidant la plateforme mondiale multipartite sur les déplacements internes (GP2.0) ;
- l) Gérer et coordonner les évaluations internes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les évaluations interorganisations, fournir des services de secrétariat et présider le Groupe directeur de l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle, et coordonner le contrôle externe pour veiller au respect des recommandations formulées dans les audits et les évaluations ;
- m) Coordonner et diriger les travaux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur l'égalité des genres dans l'action humanitaire et les mesures à prendre pour faire face à la violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence, renforcer les capacités et dispenser des orientations, un soutien et des formations techniques sur les questions de genre, notamment dans le cadre de son réseau de praticiens en la matière, s'employer à améliorer l'analyse des questions de genre et soutenir les travaux du Bureau sur la prise en compte des questions de genre à chaque étape du cycle des programmes d'action humanitaire.

27.99 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Il s'emploie à concevoir un système de gestion environnementale pour soutenir la protection de l'environnement et du climat. Dans le cadre de ce système, le Bureau élabore une stratégie, une politique et un tableau de bord d'information et d'analyse relatifs à l'action climatique et environnementale. Il encourage notamment, au niveau des pays, l'adoption de mesures de gestion des déchets axées sur le recyclage et la réduction de l'utilisation des plastiques à usage unique et conseille les pays pour ce qui est des évaluations de l'impact de l'action humanitaire sur l'environnement et de l'intégration de considérations environnementales et climatiques dans la programmation.

27.100 En 2023, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'emploiera systématiquement à mesurer la performance environnementale et à en rendre compte, au moyen de la mise en place de son système de gestion environnementale. Il cartographiera les impacts environnementaux de ses programmes et opérations ; s'efforcera de réduire les effets néfastes pour l'environnement et de maintenir la neutralité climatique par diverses initiatives. Il se propose notamment de recourir davantage aux outils de visioconférence et à diverses modalités de téléconférence, d'inspecter régulièrement son parc de véhicules pour faire en sorte que les remplacements n'interviennent que lorsque cela est nécessaire et d'opter pour l'utilisation d'installations communes lorsque cela est sûr, pratique et conforme aux principes humanitaires afin de réduire son empreinte écologique.

27.101 On trouvera dans le tableau 27.23 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Les gestionnaires sont invités à prendre des mesures préventives et à surveiller l'application des mesures correctives. Cela dit, en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions qu'elle a entraînées sur les voyages en 2021, il a été difficile de respecter les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, ce qui a fait reculer le pourcentage relatif au respect des délais. Le respect des délais fait l'objet d'un suivi et les statistiques et tendances sont portées à la connaissance des responsables tous les trois mois. En 2023, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera d'appliquer des mesures pour mieux faire respecter les délais d'achat des billets d'avion, notamment ce qui suit : a) planification des voyages et désignation des voyageurs aussi tôt que possible ; b) planification dans les meilleurs délais de

Titre VI Aide humanitaire

l'entrée en fonctions du personnel de façon à pouvoir faire face aux impondérables (par exemple, présentation des demandes de visa aussi tôt que possible) ; c) sensibilisation du personnel et des cadres à l'existence des directives.

Tableau 27.23
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	68	22	16	100	100

27.102 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 901 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2023 dans le tableau 27.24 et dans la figure 27.XII.

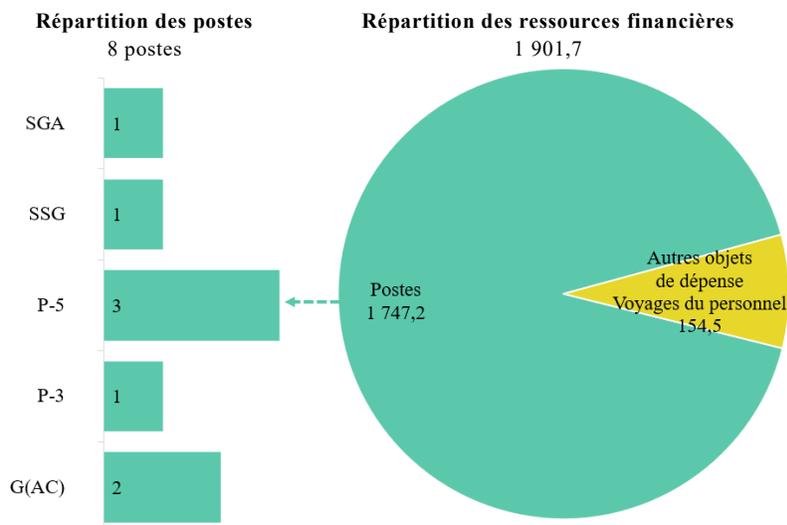
Tableau 27.24
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 743,5	1 747,2	–	–	–	–	–	–	1 747,2
Autres objets de dépense	172,0	154,5	–	–	–	–	–	–	154,5
Total	1 915,5	1 901,7	–	–	–	–	–	–	1 901,7
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	–	–	–	–	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	–	2
Total		8	–	–	–	–	–	–	8

Figure 27.XII
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

27.103 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 7 895 800 dollars, qui permettra de financer 12 postes [2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettront au Secrétaire général adjoint et au (à la) Sous-Secrétaire général(e) de s'acquitter de leurs mandats pour ce qui est d'assurer la direction générale et de donner des orientations générales, et de faciliter l'accès aux zones sinistrées de manière à assurer l'acheminement rapide de l'aide humanitaire, ainsi que de consulter les donateurs et les autres intéressés sur les questions relatives à la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence. Elles permettront également de coordonner les mesures prises par la communauté internationale pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence et d'aider le Coordonnateur des secours d'urgence à mener une action diplomatique à des fins humanitaires auprès des gouvernements des pays touchés. Les ressources serviront en outre à assurer le service des réunions interinstitutions, des réunions du Comité permanent interorganisations et de ses groupes de travail, et des réunions du Comité exécutif pour les affaires humanitaires. La diminution de 203 300 dollars est imputable au transfert d'un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4) au sous-programme 2 en raison de la suppression du Groupe du développement organisationnel.

2. Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne

27.104 Les attributions et les fonctions du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ont été définies par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2165 (2014), dans laquelle le Conseil autorisait les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à utiliser les postes frontière de Bab el-Salam et de Bab el-Haoua avec la Turquie, de Yaroubiyé avec l'Iraq et de Ramta avec la Jordanie, afin de faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne par les voies les plus directes aux personnes qui en ont besoin dans toute la République arabe syrienne, en notifiant les autorités syriennes.

27.105 Le Mécanisme supervise, avec l'assentiment du pays voisin de la République arabe syrienne concerné, le chargement dans les installations de l'ONU concernées de tous les lots de secours humanitaires envoyés par les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution, de même que toute inspection subséquente de ces lots par les autorités douanières du

pays voisin concerné, en vue de leur passage en République arabe syrienne, afin de confirmer le caractère humanitaire de ces lots de secours. À la suite de la décision que le Conseil de sécurité a prise dans ses résolutions 2504 (2020) et 2533 (2020), et qu'il a dernièrement réaffirmée dans sa résolution 2585 (2021), d'exclure les postes frontière de Ramta, de Yaaroubiyé et de Bab el-Salam de la liste des points de passage autorisés, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution emploient le poste frontière de Bab el-Haoua pour envoyer l'aide humanitaire en République arabe syrienne jusqu'au 10 juillet 2022. En conséquence, le Mécanisme surveille le chargement des lots de secours des Nations Unies et leur transfert en République arabe syrienne par ce seul point de passage, présente chaque mois un exposé au Conseil et fait régulièrement rapport, au moins tous les 60 jours, sur l'application des résolutions. Le dernier rapport en date (S/2021/1029) a été publié le 15 décembre 2021. Le Mécanisme est composé du Bureau du (de la) Chef, de l'Équipe de surveillance et du Groupe de l'appui et de la sécurité, qui sont basés à Gaziantep (Turquie), et il est soutenu par un(e) attaché(e) de liaison à New York.

- 27.106 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 au titre de la composante Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne s'élèvent à 2 116 900 dollars et permettront de financer 16 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 D-1, 2 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 1 AN et 6 AL) et 3 Volontaires des Nations Unies. Ces ressources sont inchangées par rapport au montant des crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 27.25 et dans la figure 27.XIII.

Tableau 27.25

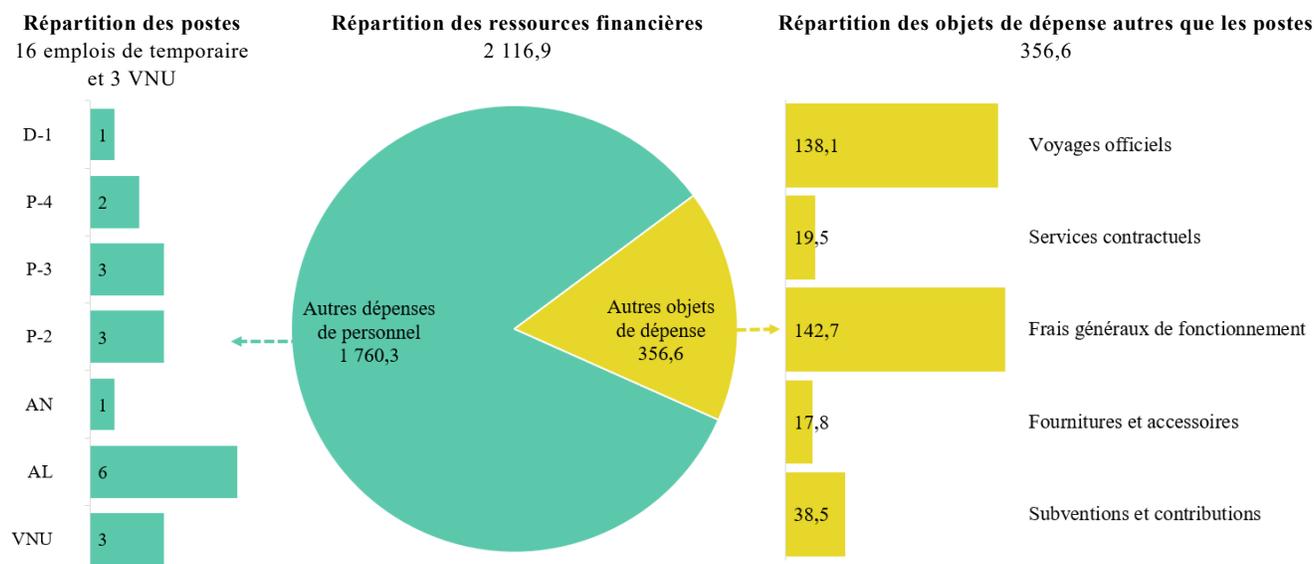
Mécanisme de surveillance des Nations Unies pour la République arabe syrienne : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Autres objets de dépense	1 891,3	2 116,9	–	–	–	–	–	2 116,9	
Total	1 891,3	2 116,9	–	–	–	–	–	2 116,9	
Personnel temporaire (autres que pour les réunions), par catégorie et VNU									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		7	–	–	–	–	–	7	
VNU		3	–	–	–	–	–	3	
Total		19	–	–	–	–	–	19	

Figure 27.XIII
Mécanisme de surveillance des Nations Unies pour la République arabe syrienne : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Programme de travail

Sous-programme 1

Analyse des politiques

27.107 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 653 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2023 dans le tableau 27.26 et dans la figure 27.XIV.

Tableau 27.26

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

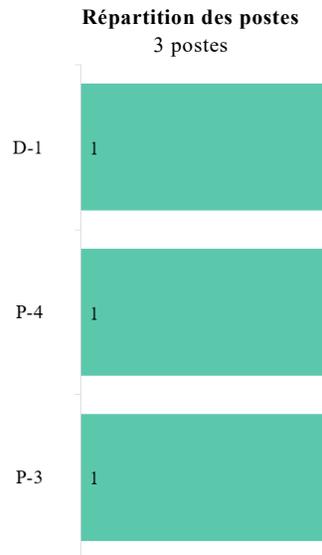
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	526,8	653,5	–	–	–	–	–	653,5	
Total	526,8	653,5	–	–	–	–	–	653,5	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	3	
Total		3	–	–	–	–	–	3	

Figure 27.XIV

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(Nombre de postes)



Ressources extrabudgétaires

27.108 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 034 900 dollars, ce qui permettra de financer quatre postes [2 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettront de financer les services fonctionnels pour les réunions, les séminaires, les ateliers et les formations organisés pour renforcer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel. Elles permettront également de financer des activités ou de la documentation techniques, tels que des documents de stratégie, des moyens d'intervention et des notes d'orientation à l'usage des organismes humanitaires, afin d'appuyer le renforcement et le perfectionnement d'un programme global d'action humanitaire, et de faire progresser la question de la protection des civils au Conseil de sécurité. Elles permettront en outre d'évaluer l'accès à l'aide en période de crise humanitaire et d'organiser des manifestations avec des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales afin de promouvoir l'aide humanitaire et d'établir et de maintenir l'accès humanitaire.

**Sous-programme 2
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence**

27.109 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 5 722 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2023 dans le tableau 27.27 et dans la figure 27.XV.

Tableau 27.27

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

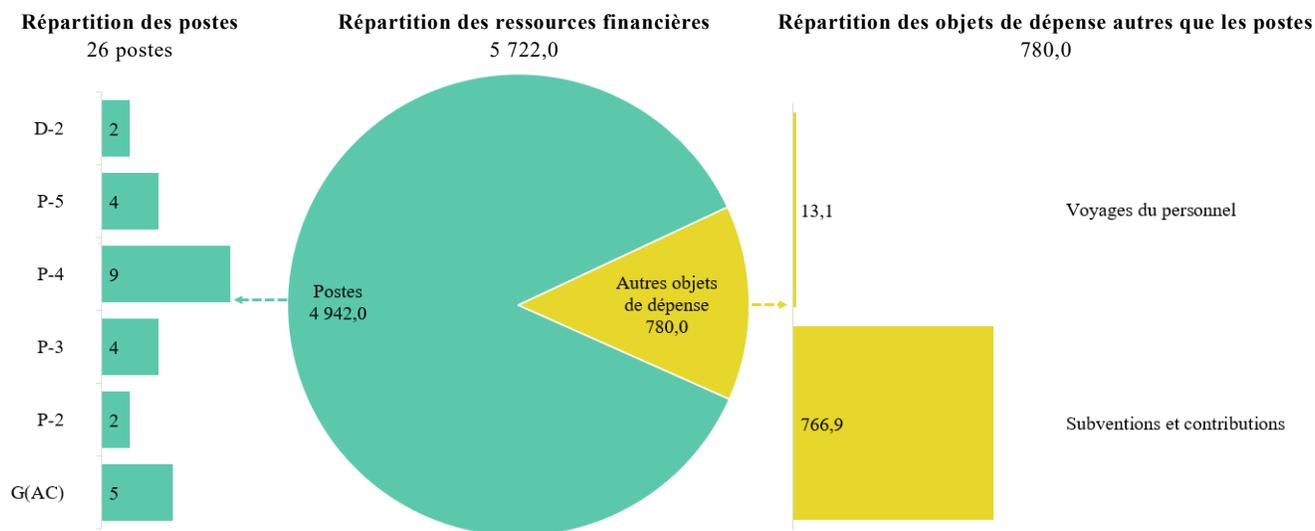
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 941,5	4 942,0	–	–	–	–	–	4 942,0
Autres objets de dépense	620,1	780,0	–	–	–	–	–	780,0
Total	5 561,6	5 722,0	–	–	–	–	–	5 722,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		21	–	–	–	–	–	21
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	–	5
Total		26	–	–	–	–	–	26

Figure 27.XV

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

27.110 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 257 647 200 dollars, qui permettra de financer 1 788 postes (30 D-1, 74 P-5, 212 P-4, 229 P-3, 24 P-2, 529 AN, 26 G(AC) et 664 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Les ressources extrabudgétaires permettront de financer les services fonctionnels pour les réunions, les séminaires, les ateliers et les formations organisés pour que les interventions humanitaires soient cohérentes, efficaces et rapides afin d'atténuer les souffrances des populations en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe. Elles permettront également de financer des consultations, la fourniture de conseils et des activités de sensibilisation pour soutenir une planification efficace des situations d'urgence et des

catastrophes naturelles futures et renforcer les fonds de réserve. Elles continueront d'aider le Coordonnateur des secours d'urgence à coordonner les interventions de la communauté internationale dans les situations d'urgence complexes et face aux catastrophes naturelles. Il s'agit notamment de garantir un financement plus prévisible de l'action humanitaire, qui permettra d'intervenir promptement en cas de crise nouvelle ou de détérioration rapide d'une situation, notamment en renforçant encore le Fonds central pour les interventions d'urgence et d'autres mécanismes de financement commun ; de renforcer la coordination de l'action humanitaire sur le terrain ; d'améliorer l'état de préparation, notamment en examinant les répercussions humanitaires des changements climatiques. Les ressources extrabudgétaires seront également utilisées pour financer les réunions avec les donateurs, notamment les réunions d'information et les consultations informelles avec les États Membres concernant certaines situations d'urgence et le financement de l'aide humanitaire, traiter les subventions accordées par le Fonds central pour les interventions d'urgence pour les situations d'urgence nouvelles ou prolongées, gérer la liste de réserve des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire possibles, conduire des missions d'évaluation humanitaire et d'élaboration de stratégies visant à examiner les besoins humanitaires et à concevoir des stratégies d'intervention adaptées, appuyer des missions interinstitutions d'évaluation et d'élaboration de stratégies afin d'examiner les accords de coordination sur le terrain, organiser des stages de formation au cycle des programmes d'action humanitaire à l'intention des partenaires humanitaires et préparer des documents techniques sur la procédure d'appel global. L'augmentation de 203 300 dollars s'explique par le transfert d'un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4) depuis la direction exécutive et de la gestion en raison de la suppression du Groupe du développement organisationnel.

Sous-programme 3 Réduction des risques de catastrophe

27.111 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 341 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2023 dans le tableau 27.28 et dans la figure 27.XVI.

Tableau 27.28

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

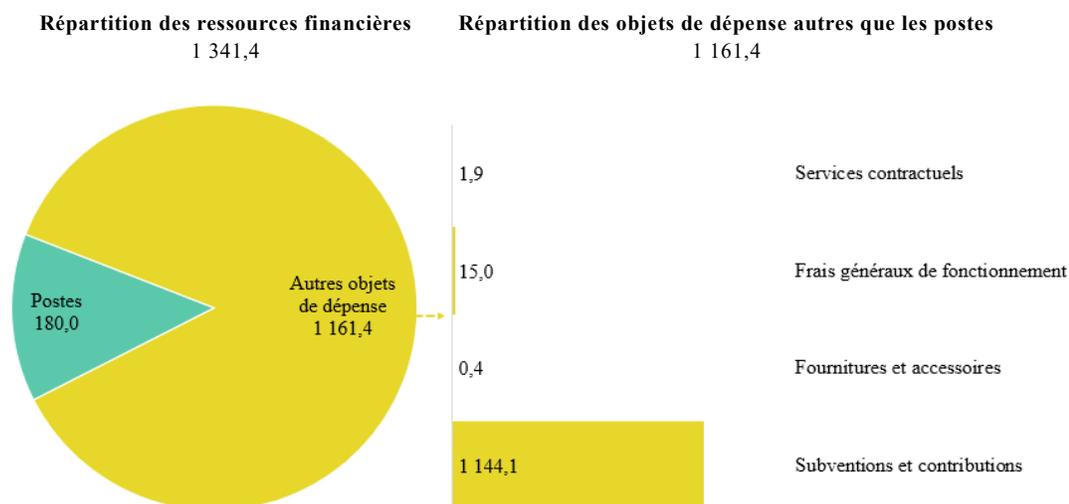
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	230,5	180,0	–	–	–	–	–	180,0
Autres objets de dépense	1 079,3	1 161,4	–	–	–	–	–	1 161,4
Total	1 309,8	1 341,4	–	–	–	–	–	1 341,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1		1	–	–	–	–	–	1
Total		1	–	–	–	–	–	1

Figure 27.XVI

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

27.112 Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes reçoit des ressources extrabudgétaires, qui complètent les ressources du budget ordinaire à l'appui de l'exécution de son mandat. En 2023, les ressources extrabudgétaires prévues, d'un montant de 50 073 000 dollars, seront consacrées à la fourniture d'une assistance technique, au renforcement des capacités et à l'élaboration d'orientations politiques à l'appui de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et permettront de financer 116 postes (1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 11 P-5, 27 P-4, 33 P-3, 2 P-2, 1 G(1°C), 13 G(AC), 17 AL et 7 AN), ainsi que les objets de dépense autres que les postes. Le niveau des ressources estimées pour 2023 tient compte du niveau des contributions volontaires prévues pour la poursuite des activités extrabudgétaires, conformément au programme de travail (2022-2023) du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. La diminution de 9 254 000 dollars est principalement liée à la non-reconduction des ressources destinées à appuyer l'organisation de la septième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui doit se tenir en Indonésie en mai 2022. La Plateforme mondiale se réunit tous les trois ans.

**Sous-programme 4
Services d'appui d'urgence**

27.113 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 286 800 dollars et font apparaître une diminution de 27 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 27.94 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 27.29 et la figure 27.XVII.

Tableau 27.29

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

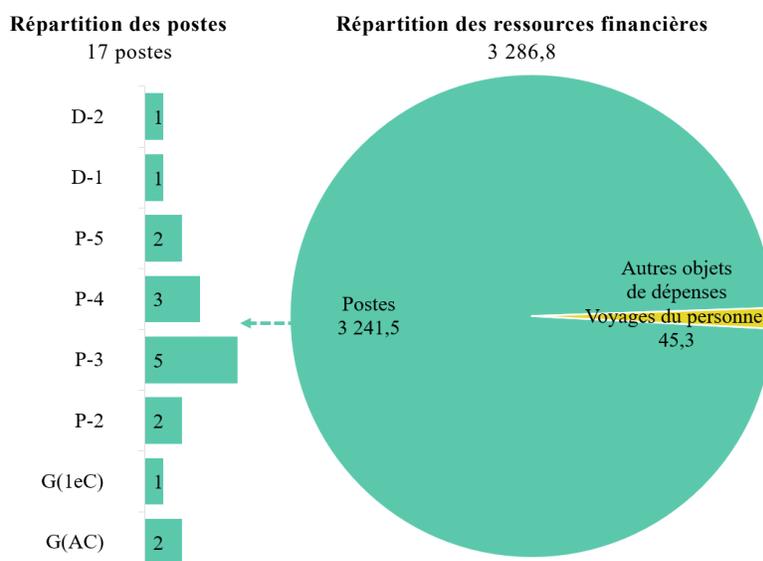
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 482,4	3 269,4	–	–	(27,9)	(27,9)	(0,9)	3 241,5
Autres objets de dépense	40,1	45,3	–	–	–	–	–	45,3
Total	3 522,5	3 314,7	–	–	(27,9)	(27,9)	(0,8)	3 286,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	–	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
Total		17	–	–	–	–	–	17

Figure 27.XVII

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

27.114 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 26 153 200 dollars, qui permettra de financer 106 postes [2 D-1, 11 P-5, 35 P-4, 26 P-3, 2 P-2, 10 AN et 17 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Les ressources permettront de financer des séminaires, des ateliers et des formations afin d'apporter rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de situations d'urgence ou de catastrophes naturelles. Elles couvriront les activités de renforcement des capacités, notamment en matière de méthodologie de recherche et de sauvetage, afin de promouvoir la participation des pays en développement et des pays sujets à des catastrophes

aux réseaux d'action d'urgence. Elles permettront également de financer le renforcement des initiatives d'interopérabilité entre les mécanismes d'intervention nationaux, régionaux et internationaux afin de fournir une assistance internationale plus intégrée lorsqu'un État Membre est touché par une catastrophe naturelle.

Sous-programme 5 Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

27.115 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 782 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2023 dans le tableau 27.30 et dans la figure 27.XVIII.

Tableau 27.30

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

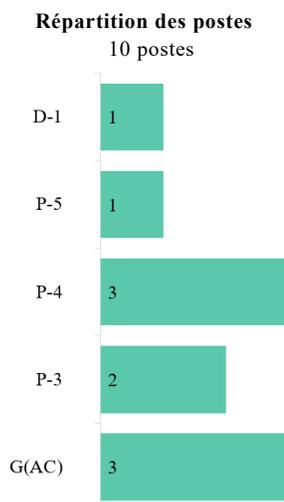
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 794,1	1 782,4	–	–	–	–	–	1 782,4
Total	1 794,1	1 782,4	–	–	–	–	–	1 782,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	–	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
Total		10	–	–	–	–	–	10

Figure 27.XVIII

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(Nombre de postes)

**Ressources extrabudgétaires**

- 27.116 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 17 961 100 dollars, qui permettra de financer 67 postes (1 D-1, 5 P-5, 20 P-4, 20 P-3, 1 P-2, 4 AN, 8 G(AC) et 8 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Les ressources permettront de défendre les principes humanitaires et le droit international humanitaire et de diffuser rapidement des renseignements fiables sur les situations d'urgence et les catastrophes naturelles en cours, notamment en élargissant les réseaux, la couverture et la portée.

Appui au programme

- 27.117 Le Service administratif comprend la Section des ressources humaines, la Section de la chaîne d'approvisionnement et des achats, le Groupe Devoir de protection, formation et perfectionnement et bien-être du personnel et la Section de la planification stratégique, du budget et des finances.
- 27.118 Le Service administratif supervise la gestion des ressources financières et humaines, les achats de biens et de services et l'administration générale. Il aide les cadres dirigeants à formuler des orientations générales et des instructions, notamment en matière de gestion financière, de gestion prévisionnelle des besoins en personnel, d'établissement de listes de candidats présélectionnés, de devoir de diligence, de formation, d'organisation de la carrière et de bien-être du personnel, de gestion des risques institutionnels, de planification de la continuité des opérations, de registre des risques et de procédures de contrôles internes. Il coordonne l'élaboration des budgets-programmes du Bureau et leur présentation aux organes délibérants. Il continuera de renforcer le contrôle financier et d'affiner les prévisions budgétaires pour les prochains exercices budgétaires ; à cet effet, il gèrera et emploiera les ressources de manière plus efficace, recueillera et diffusera des informations provenant du terrain, et présentera en temps voulu des informations rendant fidèlement compte des opérations financières. À ce titre, il s'emploiera sans relâche à valoriser la notion de service et le souci du client dans le cadre de ses activités.
- 27.119 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 739 400 dollars et font apparaître une augmentation de 27 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 27.94 b) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 27.31 et la figure 27.XIX.

Tableau 27.31

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

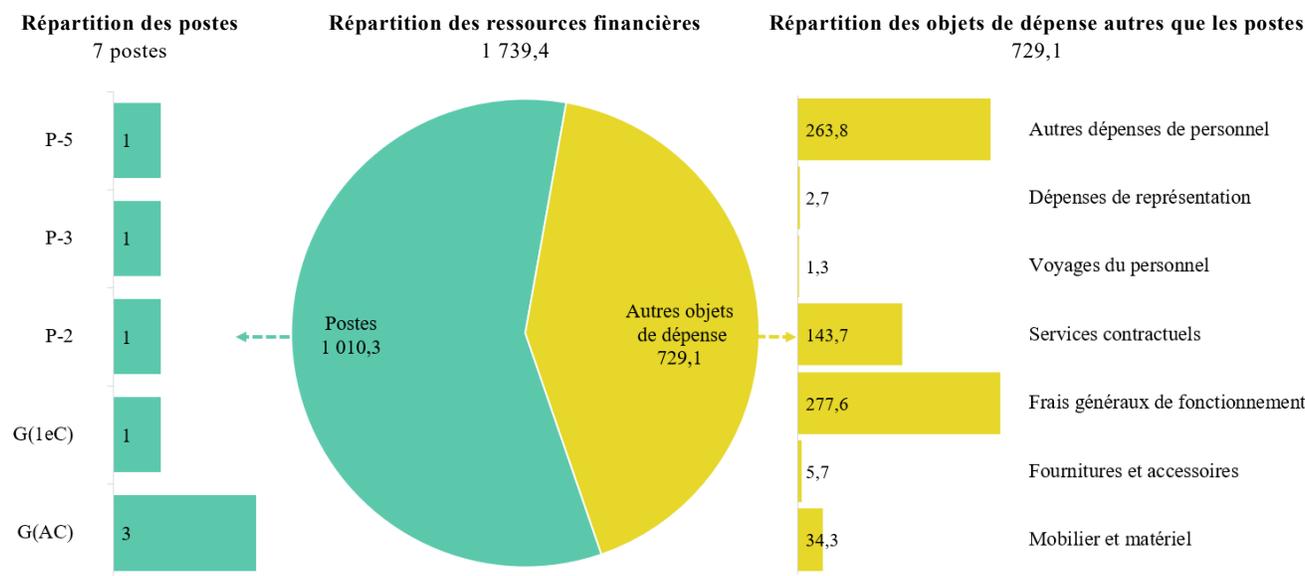
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	923,3	1 010,3	–	–	–	–	–	1 010,3	
Autres objets de dépense	633,2	701,2	–	–	27,9	27,9	4,0	729,1	
Total	1 556,5	1 711,5	–	–	27,9	27,9	1,6	1 739,4	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	3	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4	
Total		7	–	–	–	–	–	7	

Figure 27.XIX

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

27.120 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 26 974 500 dollars, qui permettra de financer 92 postes (1 D-1, 2 P-5, 18 P-4, 32 P-3, 2 AN, 1 G(1°C), 31 G(AC) et 5 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettront à la composante de superviser la gestion des ressources financières et humaines et l'administration générale du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Annexe I

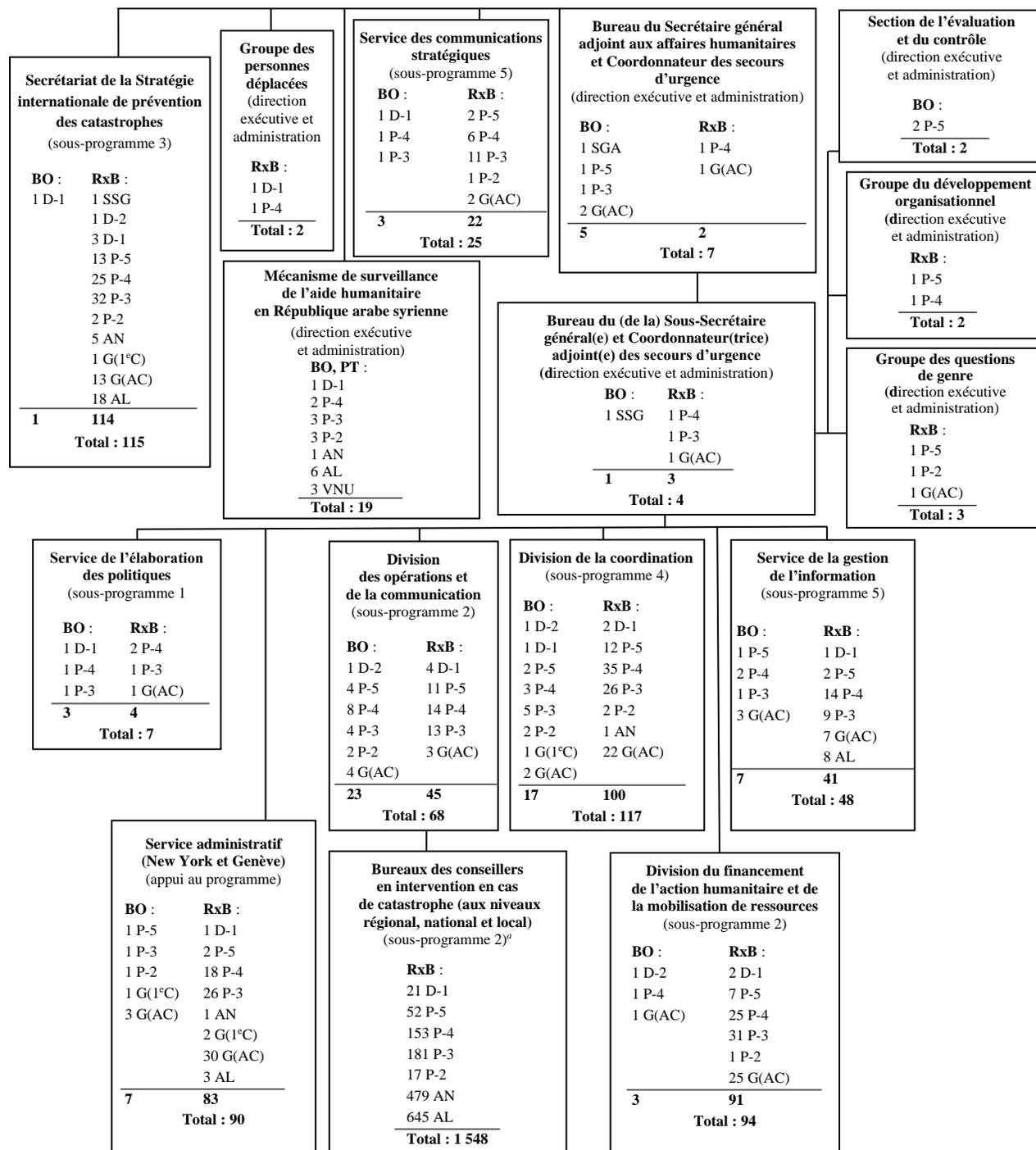
Organigramme et répartition des postes pour 2023

On trouvera ci-après deux organigrammes, le premier montrant la structure retenue pour 2022 [voir [A/76/6 \(Sect. 27\)](#)] et le second la structure qui est proposée pour 2023.

Justification des changements proposés

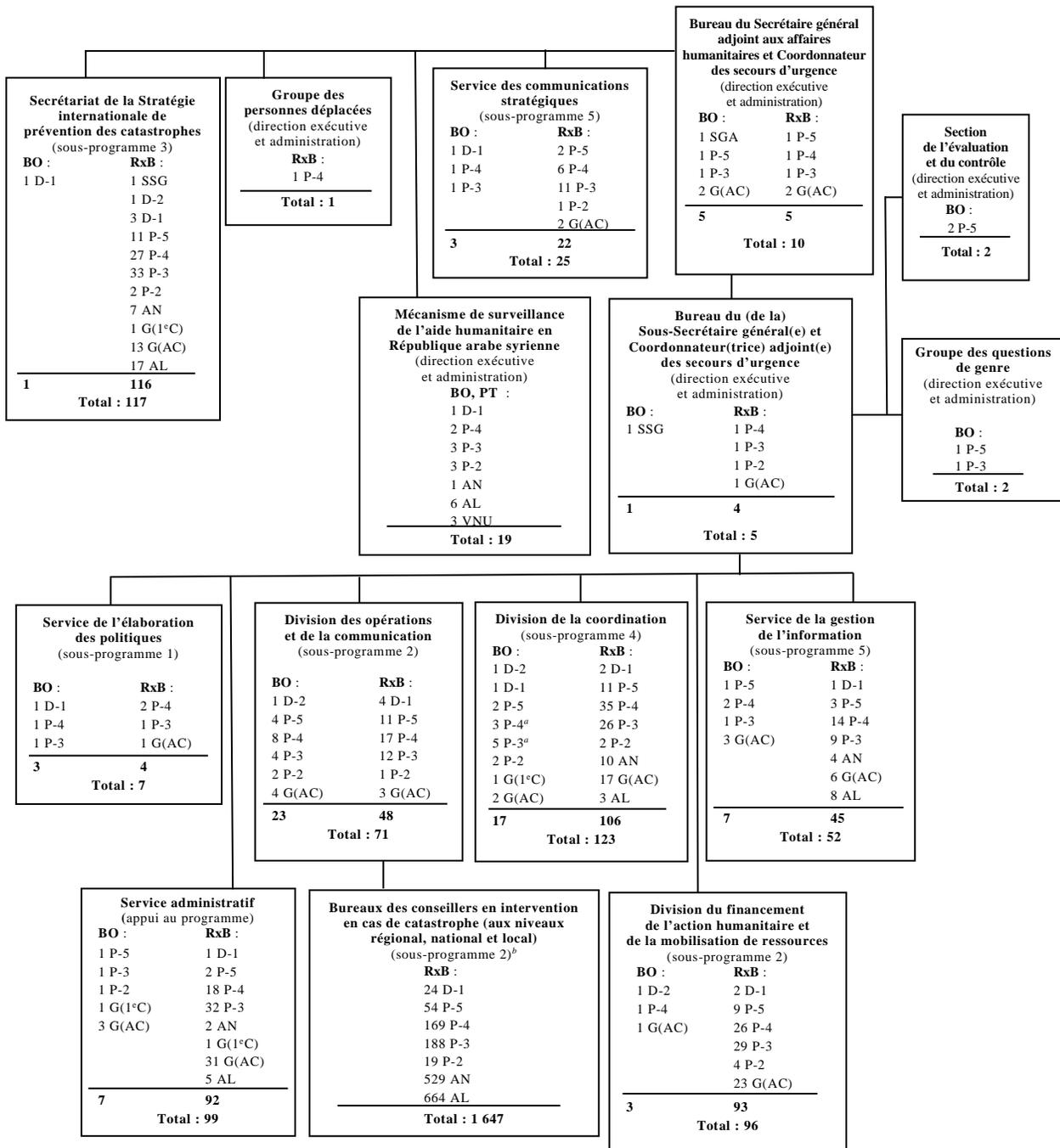
Le Groupe du développement organisationnel, qui comprenait deux postes financés par des fonds extrabudgétaires (1 P-5 et 1 P-4), a été supprimé en novembre 2021 à la suite de la redéfinition des priorités liées aux besoins opérationnels. Un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-5) a été transféré au Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) et Coordonnateur(trice) adjoint(e) des secours d'urgence et rattaché à la direction exécutive et à l'administration. Il incombera au titulaire de continuer de soutenir le (la) Secrétaire général(e) adjoint et le (la) Sous-Secrétaire général(e) sur diverses questions humanitaires, y compris de s'acquitter des fonctions de développement institutionnel et de procéder à des examens structurels. Un autre poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4) a été transféré à la Division des opérations et de la communication dans le cadre du sous-programme 2 afin de répondre aux besoins de capacités supplémentaires de ce sous-programme.

A. Organigramme et répartition des postes approuvés pour 2022



^a Comprend les postes pourvus localement [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et agent(e) local(e)] administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement au nom du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

B. Organigramme et répartition des postes proposés pour 2023



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Les transferts (géographiques) proposés, dont les motifs sont exposés au paragraphe 27.94 ci-dessus, s'opèreraient strictement à l'intérieur de l'unité administrative des bureaux régionaux repris dans l'organigramme et n'auraient aucune incidence sur la structure organisationnelle.

^b Comprend les postes pourvus localement [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et agent(e) local(e)] administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement au nom du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Annexe II

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 4	– P-4 – P-3		Transfert (géographique) de 2 postes de spécialistes des affaires humanitaires (1 P-4 et 1 P-5) de Genève à Istanbul	Le but est de répondre à la demande croissante d'appui sur le terrain formulée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ainsi que d'appuyer l'objectif qu'il s'est fixé de devenir plus efficace, de décentraliser ses opérations et de se concentrer sur les activités de terrain. Le transfert des deux postes permettrait de renforcer les capacités de planification stratégique et de formation à Istanbul et donnerait au service de coordination civilo-militaire la latitude de soutenir plus efficacement ses clients grâce à la meilleure capacité de planification et d'intervention qu'il tirerait de sa plus grande proximité avec le terrain. Les transferts (géographiques) proposés s'opèreraient strictement à l'intérieur de l'unité administrative des bureaux régionaux repris dans l'organigramme et n'auraient aucune incidence sur la structure organisationnelle.